42ème ANNEE



Correspondant au 12 janvier 2003

# الجمهورية الجسزائرية الجمهورية المنتقاطية الشغبية

# المركب الإرتبائية

إنفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم فرارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالأغات

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### (TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité:
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE 7,9 et 13 Av. A. Benbarek-ALGER
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50 ALGER
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	<b>5350,00 D.A</b> (Frais d'expédition en sus)	TELEX: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.* 

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

#### SOMMAIRE

# DECRETS

au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, à la Présidence de la République	4
Décret présidentiel n° 03-03 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.	4
Décret exécutif n° 03-04 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au Chef du Gouvernement	8
Décret exécutif n° 03-05 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	14
Décret exécutif n° 03-06 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la justice, garde des sceaux	32
Décret exécutif n° 03-07 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la participation et de la promotion de l'investissement	39
Décret exécutif n° 03-08 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre du commerce	41
Décret exécutif n° 03-09 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'énergie et des mines	47
Décret exécutif n° 03-10 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des affaires religieuses et des wakfs	51
Décret exécutif n° 03-11 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des moudjahidine	55
Décret exécutif n° 03-12 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	60
Décret exécutif n° 03-13 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des transports	63
Décret exécutif n° 03-14 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la jeunesse et des sports	67
Décret exécutif n° 03-15 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'agriculture et du développement rural.	72
Décret exécutif n° 03-16 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre du tourisme	81
Décret exécutif n° 03-17 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des travaux publics	85
Décret exécutif n° 03-18 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	89
Décret exécutif n° 03-19 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre des finances	93
Décret exécutif n° 03-20 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, à la ministre de la communication et de la culture	118

# **SOMMAIRE** (suite)

Décret exécutif n° 03-21 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des ressources en eau	122
Décret exécutif n° 03-22 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat	126
Décret exécutif n° 03-23 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'éducation nationale	129
Décret exécutif n° 03-24 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	135
Décret exécutif n° 03-25 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	138
Décret exécutif n° 03-26 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	141
Décret exécutif n° 03-27 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme	145
Décret exécutif n° 03-28 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'industrie	151
Décret exécutif n° 03-29 du 6 Dhou El Kaada 1423 orrespondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre du travail et de la sécurité sociale	154
Décret exécutif n° 03-30 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale	160
Décret exécutif n° 03-31 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des relations avec le Parlement	166
Décret exécutif n° 03-32 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	168

### DECRETS

Décret présidentiel n° 03-02 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi  $n^{\circ}$  02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards huit cent six millions trois cent cinquante neuf mille dinars (2.806.359.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

#### **Section I:**

Présidence de la République

(Secrétariat général): ...... 2.599.984.000 DA.

#### **Section II:**

Secrétariat général du Gouvernement: 159.336.000 DA.

#### **Section III:**

Haut commissariat à l'amazighité : ..... 47.039.000 DA.

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections ci-dessus est assurée respectivement par :

- le Secrétaire général de la Présidence,
- le Secrétaire général du Gouvernement,
- le Haut commissaire à l'amazighité.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

\_\_\_\_<del>\*</del>\_\_\_

Décret présidentiel n° 03-03 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles  $77-6^{\circ}$  et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi  $n^{\circ}$  02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de douze milliards cinq cent onze millions cinq cent dix mille dinars (12.511.510.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	220.547.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	143.396.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	14.276.000
	Total de la 1ère partie	378.219.000
	2ème Partie	<b>.</b> , .,, ., .
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	247.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.001.000
02 02	Total de la 2ème partie	3.248.000
	3ème Partie	3.240.000
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	12.364.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	95.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.241.000
	Total de la 3ème partie	116.665.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24.01	Administration centrale — Remboursement de frais	155.256.000
34-01 34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	15.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	16.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	178.775.000
34-05	Administration centrale — Habillement	650.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	14.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	450.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	380.141.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	25.000.000
	Total de la 5ème partie	25.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	8.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	14.558.000
	Total de la 7ème partie	22.558.000
	Total du titre III	925.831.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	1.200.000.000
42-03	Coopération internationale	500.000.000
42-04	Action maghrébine	11.000.000
	Total de la 2ème partie	1.711.000.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation à l'étranger	1.430.000.000
	Total de la 3ème partie	1.430.000.000
	Total du titre IV	3.141.000.000
	Total de la sous-section I	4.066.831.000
	SOUS-SECTION II SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales	2.081.819.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	2.769.543.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	33.000.000
	Total de la 1ère partie	4.884.362.000
	F	4.004.302.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	14.204.000
33-12	Services à l'étranger — Prestations facultatives	250.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	435.000.000
	Total de la 3ème partie	449.454.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	400.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	240.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	100.000.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	500.555.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	5.679.000
34-91 34-93	Services à l'étranger — Parc automobile	207.000.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	683.629.000
	Total de la 4ème partie	2.136.863.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
25 11		
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	180.000.000
	Total de la 5ème partie	180.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21 37-22	Services à l'étranger — Actions diplomatiques — Dépenses diverses	20.000.000
37-22	Services à l'étranger — Dépenses imprévues	700.000.000
	Total de la 7ème partie	720.000.000
	Total du titre III	8.370.679.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	74.000.000
	Total de la 6ème partie	74.000.000
	Total du titre IV	74.000.000
	Total de la sous-section II	8.444.679.000
	Total de la section I	12.511.510.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères	12.511.510.000
	unun co cu ungel co	12.011.010.000

Décret exécutif n° 03-04 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au Chef du Gouvernement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards cent quarante huit millions cinq cent vingt mille dinars (2.148.520.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au Chef du Gouvernement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, aux services du Chef du Gouvernement

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	CHEF DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Chef du Gouvernement — Rémunérations principales	78.162.000
31-02	Chef du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	64.200.000
31-03	Chef du Gouvernement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	12.100.000
	Total de la 1ère partie	154.462.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Chef du Gouvernement — Pensions de service et pour dommages corporels	1.800.000
	Total de la 2ème partie	1.800.000
	•	1

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Chef du Gouvernement — Prestations à caractère familial	6.800.000
33-02	Chef du Gouvernement — Prestations facultatives	25.000
33-03	Chef du Gouvernement — Sécurité sociale	35.600.000
33-04	Chef du Gouvernement — Contribution aux œuvres sociales	3.730.000
	Total de la 3ème partie	46.155.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Chef du Gouvernement — Remboursement de frais	49.231.000
34-02	Chef du Gouvernement — Matériel et mobilier	2.400.000
34-03	Chef du Gouvernement — Fournitures	4.968.000
34-04	Chef du Gouvernement — Charges annexes	8.490.000
34-05	Chef du Gouvernement — Habillement	500.000
34-06	Chef du Gouvernement — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Chef du Gouvernement	2.000.000
34-07	Chef du Gouvernement — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	2.500.000
34-08	Chef du Gouvernement — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	5.000.000
34-80	Chef du Gouvernement — Parc automobile	12.945.000
34-92	Chef du Gouvernement — Loyers	39.000.000
34-97	Chef du Gouvernement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	17.000
	Total de la 4ème partie	127.051.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Chef du Gouvernement — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	400.000.000
36-03	Subvention à l'office national de la lutte contre la drogue et la toxicomanie	mémoire
	Total de la 6ème partie	400.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Chef du Gouvernement — Dépenses diverses	1.000.000
37-02	Chef du Gouvernement — Organisation de conférences et séminaires	400.000
37-03	Chef du Gouvernement — Versement forfaitaire	5.694.000
37-06	Comité de suivi des assises de la communauté algérienne résidante à l'étranger	45.000.000
	Total de la 7ème partie	52.094.000
	Total du titre III	789.562.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Chef du Gouvernement — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	210.000
43-05	Frais de fonctionnement du commissariat général chargé de l'organisation de la saison algérienne en France	875.000.000
	Total de la 3ème partie	875.210.000
	Total du titre IV	875.210.000
	Total de la sous-section I	1.664.772.000
	Total de la section I	1.664.772.000
	SECTION II	
	DELEGUE A LA PLANIFICATION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Administration centrale — Rémunérations principales	26.255.000
31-22	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	18.305.000
31-23	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.044.000
	Total de la 1ère partie	45.604.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-22	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-23	Administration centrale — Sécurité sociale	10.035.000
33-24	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	500.000
	Total de la 3ème partie	11.850.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale — Remboursement de frais	2.450.000
34-22	Administration centrale — Matériel et mobilier	850.000
34-23	Administration centrale — Fournitures	890.000
34-24	Administration centrale — Charges annexes	1.400.000
34-25	Administration centrale — Habillement	60.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.500.000
34-98	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	7.160.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale — Entretien des immeubles	700.000
	Total de la 5ème partie	700.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-21	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	214.200.000
	Total de la 6ème partie	214.200.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Conseil national de la statistique (C.N.S) — Frais de fonctionnement	3.400.000
37-22	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.782.000
	Total de la 7ème partie	5.182.000
	Total du titre III	284.701.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	200,000
	Total de la 3ème partie	300.000
	Total du titre IV	300.000
	Total de la sous-section I	300.000
		285.001.000
	Total de la section II	285.001.000
	SECTION III	
	SERVICES DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	80.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	54.642.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2 216 000
	Total de la 1ère partie	3.316.000
	Total de la Tere parue	137.958.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	21.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	321.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	33.653.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.400.000
	Total de la 3ème partie	41.073.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	4.961.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	931.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.091.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.367.000
34-05	Administration centrale — Habillement	76.000
34-82	Administration centrale — Parc automobile	1.847.000
34-96	Administration centrale — Loyers	200.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	11.483.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.076.000
	Total de la 5ème partie	1.076.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	1.200.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	5.386.000
	Total de la 7ème partie	6.586.000
	Total du titre III	198.497.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	250.000
	Total de la 3ème partie	250.000
	-	
	Total du titre IV	250.000
	Total de la sous-section I	198.747.000
	Total de la section III	198.747.000
	Total des crédits ouverts au Chef du Gouvernement	2.148.520.000

Décret exécutif n° 03-05 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent trente milliards trois cent trente millions deux cent six mille dinars (130.330.206.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	141.448.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	112.380.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	7.175.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	220.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	35.000
	Total de la 1ère partie	261.258.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	265,000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	16.800.000
	Total de la 2ème partie	17.065.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
22.01	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	10.052.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	63.457.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.267.000
	Total de la 3ème partie	80.336.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Ť	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.000.000
34-02 34-03	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.141.000
34-03 34-04	Administration centrale — Fournitures	5.354.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.339.000
34-90	Administration centrale — Habillement	600.000
	Administration centrale — Parc automobile	8.088.000
34-92	Administration centrale — Loyers	7.500.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	51.032.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	800.000
	Total de la 5ème partie	800.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	26.500.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	86.000.000
36-03	Subvention au centre national de prévention et de sécurité routières	32.400.000
	Total de la 6ème partie	144.900.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	10.154.000
37-03	Administration centrale — Etat civil	285.000.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	14.700.000
37-05	Administration centrale — Elections	3.150.000
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales	52.300.000.000
	Total de la 7ème partie	52.623.004.000
	Total du titre III	53.178.395.000
	1 Otal da title 111	33.178.393.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	785.000
	Total de la 3ème partie	785.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG)	96.000.000
	Total de la 4ème partie	96.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'événements calamiteux ou de sinistres	100.000.000
46-03	Indemnisation des victimes non salariées d'actes de terrorisme	5.500.000.000
	Total de la 6ème partie	5.600.000.000
	Total du titre IV	5.696.785.000
	Total de la sous-section I	58.875.180.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	4.096.405.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.618.700.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	101.531.000
	Total de la 1ère partie	5.816.636.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	5.056.000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	3.030.000
<b>-</b>	corporels	492.000.000
	Total de la 2ème partie	497.056.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	500.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.696.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.428.777.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	143.678.000
	Total de la 3ème partie	2.074.151.000
		2.074.131.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	41.730.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	13.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	24.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	61.254.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	15.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	41.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	2.000.000
	Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	198.464.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	24.000.000
	Total de la 5ème partie	24.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Dépenses liées à l'administration de l'état d'urgence dans certaines wilayas	5.000.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	228.604.000
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	400.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	15.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	12.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	
		52.000.000
	Total de la 7ème partie	313.004.000
	Total du titre III	8.923.311 .000

TABLEAU ANNEAE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000
	Total du titre IV	3.500.000
	Total de la sous-section II	8.926.811.000
	SOUS-SECTION III  DIRECTION DE LA COORDINATION  DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Rémunérations principales	366.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses	506,000
	Total de la 1ère partie	962.000
		902.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	60.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité	50.000
	sociale	241.000
	Total de la 3ème partie	301.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de	
	frais	104.000
	Total de la 4ème partie	104.000
	I	

		CDEDITE OLUEDE
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Versement forfaitaire	40.000
	Total de la 7ème partie	40.000
	Total du titre III	1.507.000
	Total de la sous-section III	1.507.000
	Total de la section I	67.803.498.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Sûreté nationale — Rémunérations principales	14.568.000.000
31-02 31-03	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses.	16.031.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	41.253.000
	Total de la 1ère partie	30.640.253.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	5,275,000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	814.000.000
	Total de la 2ème partie	819.275.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	1.021.000.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives	3.000.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	7.853.200.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	744.480.000
	Total de la 3ème partie	9.621.680.000
	7 cm. 60 m come purde	9.041.000.000

		CDEDITE OLIVEDT
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	149.748.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	365.640.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	176.400.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	260.211.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement	1.182.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	2.270.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	70.400.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	226.840.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	1.500.000.000
34-90	Sûreté nationale — Loyers	44.800.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	3.000.000
	Total de la 4ème partie	6.249.039.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	376.748.000
	Total de la 5ème partie	376.748.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	5.200.000
37-02	Sûreté nationale — Versement forfaitaire	1.254.437.000
	Total de la 7ème partie	1.259.637.000
	Total du titre III	48.966.632.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	134.000.000
	Total de la 3ème partie	134.000.000
	Total du titre IV	134.000.000
	Total de la sous-section I	49.100.632.000

#### 10 Dhou El Kaada 1423 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03 21 12 janvier 2003 TABLEAU ANNEXE (suite) Nos DES **CREDITS OUVERTS** LIBELLES **CHAPITRES** EN DA **SOUS-SECTION II** SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel vacataire et 31-13 journalier — Salaires et accessoires de salaires..... 140.000.000 Total de la 1ère partie..... 140.000.000 4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 34-11 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais.......... 30.408.000 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier..... 34-12 98.800.000 34-13 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures..... 114.497.000 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes..... 34-14 163.862.000 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Alimentation..... 34-16 497.786.000 34-91 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile..... 63.255.000 Total de la 4ème partie..... 968.608.000 5ème Partie Travaux d'entretien 35-11 Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques. 472.810.000 Total de la 5ème partie..... 472.810.000 Total du titre III..... 1.581.418.000 Total de la sous-section II.... 1.581.418.000 Total de la section II..... 50.682.050.000 SECTION III DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-01 Protection civile — Rémunérations principales.... 3.013.822.000

Protection civile — Indemnités et allocations diverses.....

Protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....

Total de la 1ère partie.....

2.428.137.000

5.444.093.000

2.134.000

31-02

31-03

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.597.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	30.000.000
	Total de la 2ème partie	32.597.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	323.100.000
33-02	Protection civile — Prestations facultatives	2.660.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	1.360.490.000
33-04	Protection civile — Contributions aux œuvres sociales	134.790.000
	Total de la 3ème partie	1.821.040.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	25.000.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	18.000.000
34-03	Protection civile — Fournitures	21.000.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	70.000.000
34-05	Protection civile — Habillement	330.000.000
34-06	Protection civile — Alimentation	59.949.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	110.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	7.403.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
34-97	Protection civile — Frais de fonctionnement de la brigade canine	15.000.000
	Total de la 4ème partie	656.362.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	5.181.000
	Total de la 5ème partie	5.181.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Protection civile — Versement forfaitaire	217.678.000
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	219.178.000
	Total du titre III	8.178.451.000
	10tal du titic 111	0.1/0.431.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
	Total de la 3ème partie	20.000.000
	Total du titre IV	20.000.000
	Total de la sous-section I	8.198.451.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel vacataire et journalier — Personnel chargé de la surveillance des baignades — Salaires et accessoires de salaires	116.000.000
	Total de la 1ère partie	116.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	26.000.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	10.000.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	70.000.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation	367.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	160.000.000
	Total de la 4ème partie	653.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	78.000.000
	Total de la 5ème partie	78.000.000
	Total du titre III	847.000.000
	Total de la sous-section II	847.000.000
	Total de la section III	9.045.451.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Palais du Gouvernement — Rémunérations principales	14.000.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	1.826.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	6.339.000
	Total de la 1ère partie	22.165.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	2.457.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives	40.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	3.957.000
	Total de la 3ème partie	6.454.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	131.000
34-21	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	216.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures	602.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges annexes	6.626.000
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement	200.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile	474.000
	Total de la 4ème partie	8.249.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	10.200.000
	Total de la 5ème partie	
	Total de la Jeine partie	10.200.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-25	Palais du Gouvernement — Versement forfaitaire	634.000
	Total de la 7ème partie	634.000
	Total du titre III	47.702.000
	Total de la sous-section I	47.702.000
	Total de la section IV	47.702.000
	Total de la section IV	<b>+</b> 7.70∠.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION V	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.01	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Rémunérations principales	63.479.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	35.972.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	553.000
	Total de la 1ère partie	100.004.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.550.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	8.258.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	24.863.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	2.332.000
	Total de la 3ème partie	35.933.000

TABLEAU ANNEAE (suite)		
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	4.700.000
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	3.619.000
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	2.388.000
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	200.507.000
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	284.000
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des	14.500.000
34-08	télécommunications	14.630.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Pour nutres d'exploitation  Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile	17.611.000 2.356.000
34-92	Direction générale des transmissions nationales — Loyers	2.330.000 mémoire
34-96	Direction générale des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais	memone
	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	11.000
	Total de la 4ème partie	246.106.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles	
	et leurs installations techniques	1.274.000
	Total de la 5ème partie	1.274.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des transmissions nationales — Versement forfaitaire	3.979.000
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	500.000
	Total de la 7ème partie	4.479.000
	Total du titre III	389.346.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de	
- 4-	stage — Présalaires — Frais de formation	630.000
	Total de la 3ème partie	630.000
	Total du titre IV	630.000
	Total de la sous-section I	389.976.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS	
	NATIONALES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rémunérations principales	468.737.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations	100.737.000
	diverses	214.227.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	7.040.000
		7.240.000
	Total de la 1ère partie	690.204.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	120.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	510.000
	Total de la 2ème partie	630.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	54.108.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	170.741.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres	
	sociales	16.189.000
	Total de la 3ème partie	241.518.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de frais	8.240.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	6.180.000
34-13 34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	7.210.000
34-14 34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	11.550.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habiliement	1.020.000
34-52	d'exploitation	mémoire
34-32 34-91	Services deconcentres des transmissions nationales — Materiel technique des télécommunications	11.440.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile	5.329.000
2175	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers	510.000
	Total de la 4ème partie	51.479.000
	1	3 - 1 . 7 . 000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.668.000
	Total de la 5ème partie	3.668.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Versement forfaitaire	27.319.000
37-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Conférences et séminaires	720.000
	Total de la 7ème partie	28.039.000
	Total du titre III	1.015. 538.000
		1.013. 338.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.200.000
	Total de la 3ème partie	1.200.000
	Total du titre IV	1.200.000
	Total de la sous-section II	1.016.738.000
	Total de la section V	1.406.714.000
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale de la garde communale — Rémunérations principales	39.588.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations	
31-03	diverses	22.813.000
	journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.184.000
	Total de la 1ère partie	63.585.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour	
	dommages corporels	400.000
	Total de la 2ème partie	400.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	2 270 000
33-02	Direction générale de la garde communale — Prestations facultatives	2.270.000 110.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	15.600.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres	13.000.000
22 01	sociales	1.259.000
	Total de la 3ème partie	19.239.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la garde communale — Remboursement de frais	6.559.000
34-02	Direction générale de la garde communale — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Direction générale de la garde communale — Fournitures	4.786.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges annexes	4.873.000
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement	700.165.000
34-07	Direction générale de la garde communale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	2.783.000
34-08	Direction générale de la garde communale — Matériel de prévention et de protection	212.000.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	1.517.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	13.000
	Total de la 4ème partie	939.696.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.335.000
	Total de la 5ème partie	3.335.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la garde communale — Dépenses diverses	200.000
37-02	Direction générale de la garde communale — Versement forfaitaire	2.496.000
37-04	Direction générale de la garde communale — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	3.696.000
	Total du titre III	1.029.951.000

#### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03 30 12 janvier 2003 TABLEAU ANNEXE (suite) CREDITS OUVERTS EN DA Nos DES LIBELLES **CHAPITRES** TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de 43-01 stage — Présalaires — Frais de formation..... 24.255.000 Total de la 3ème partie..... 24.255.000 Total du titre IV..... 24.255.000 Total de la sous-section I..... 1.054.206.000 SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-11 Services déconcentrés de la garde communale — Rémunérations principales..... 116.252.000 Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations 31-12 diverses..... 62.397.000 31-13 Services déconcentrés de la garde communale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..... 7.500.000 Total de la 1ère partie..... 186.149.000 2ème Partie Personnel — Pensions et allocations 32-11 Services déconcentrés de la garde communale — Rentes d'accidents du mémoire travail..... Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour 32-12 200.000 dommages corporels..... Total de la 2ème partie..... 200.000 3ème Partie Personnel — Charges sociales Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère 33-11 familial..... 7.248.000 Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives....... 480.000 33-12 Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale..... 44.663.000 33-13 Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres 33-14 sociales..... 1.855.000 Total de la 3ème partie..... 54.246.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de frais	10.803.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	5.665.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	6.180.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	11.307.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	489.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	4.205.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	657.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	39.786.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.057.000
	Total de la 5ème partie	3.057.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de la garde communale — Versement forfaitaire	7.147.000
	Total de la 7ème partie	7.147.000
	Total du titre III	290.585.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	mémoire
	Total de la 3ème partie	mémoire
	Total du titre IV	mémoire
	Total de la sous-section II	290.585.000
	Total de la section VI	1.344.791.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	130.330.206.000

Décret exécutif n° 03-06 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles  $85-4^{\circ}$  et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi  $n^{\circ}$  02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de treize milliards cent quatre vingt sept millions vingt mille dinars (13.187.020.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la justice, garde des sceaux sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de la justice, garde des sceaux

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	79.400.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	43.000.000
31-03	accessoires de salaires	3.895.000
	Total de la 1ère partie	126.295.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	430.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	24.000.000
	Total de la 2ème partie	24.430.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2 179 000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	3.178.000 200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	30.225.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.213.000
	Total de la 3ème partie	36.816.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.060.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	14.206.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	198.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	347.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.420.000
34-92	Administration centrale — Loyers	18.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	242.693.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.100.000
	Total de la 5ème partie	2.100.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la magistrature (INM)	90.000.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des greffes (ENG)	18.000.000
	Total de la 6ème partie	108.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires	6.300.000
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	4.896.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature	
37-05	Administration centrale — Frais de fonctionnement du tribunal des conflits	3.500.000 7.468.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la commission nationale d'inscription du syndic-administrateur judiciaire	
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement des tribunaux administratifs.	5.000.000
37-07 37-10	Administration centrale — Frais de forctionnement des tribunaux administratios.  Administration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la justice	20.000.000
37-10		160.000.000
	Total de la 7ème partie	207.164.000
	Total du titre III	747.498.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	155.000.000
	Total de la 3ème partie	155.000.000
	Total du titre IV	155.000.000
	Total de la sous-section I	902.498.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	1.979.000.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	952.000.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	106.000.000
	Total de la 1ère partie	3.037.000.000
	3ème Partie	3.037.000.000
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services judiciaires — Prestations à caractère familial	138.000.000
33-13	Services judiciaires — Sécurité sociale	726.750.000
33-14	Services judiciaires — Contribution aux œuvres sociales	80.800.000
	Total de la 3ème partie	945.550.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
2/ 11		40.0%0.000
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	19.950.000
34-12 34-13	Services judiciaires — Matériel et mobilier	79.650.000
34-13 34-14	Services judiciaires — Fournitures	165.000.000
34-14 34-15	Services judiciaires — Charges annexes	145.000.000
	Services judiciaires — Habillement	11.292.000 56.520.000
34-80 34-93	Services judiciaires — Parc automobile	77.000.000
34-93	Services judiciaires — Loyers	554.412.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	76.000.000
	Total de la 5ème partie	76.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	300.000.000
37-12	Services judiciaires — Versement forfaitaire	117.240.000
	Total de la 7ème partie	417.240.000
	Total du titre III	5.030.202.000
	Total de la sous-section II	5.030.202.000
	Total de la section I	5.932.700.000
	Total de la section I	3.932.700.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REEDUCATION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Administration pénitentiaire — Rémunérations principales	39.266.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	31.775.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	1.698.000
	Total de la 1ère partie	72.739.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages	
32-22	corporels	30.000.000
	Total de la 2ème partie	30.000.000
	r	30.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	200.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	23.460.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales	2.128.000
	Total de la 3ème partie	27.788.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	2.100.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	1.236.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	4.120.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	3.850.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	38.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	20.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	1.260.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	900.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	33.514.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	2.100.000
	Total de la 5ème partie	2.100.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP)	30.840.000
	Total de la 6ème partie	30.840.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	2.835.000
37-22	Administration pénitentiaire — Versement forfaitaire	4.040.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	1.000.000
2. 20	Total de la 7ème partie	7.875.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	5.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	23.300.000
	Total de la 3ème partie	28.300.000
	Total du titre IV	28.300.000
	Total de la sous-section I	233.156.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-31	Etablissements pénitentiaires — Rémunérations principales	1.930.713.000
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	1.634.468.000
	Total de la 1ère partie	3.565.181.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail	220.000
	Total de la 2ème partie	220.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-31	Etablissements pénitentiaires — Prestations à caractère familial	135.957.000
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale	777.151.000
33-34	Etablissements pénitentiaires — Contribution aux œuvres sociales	81.282.000
	Total de la 3ème partie	994.390.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	21.000.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	80.000.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	54.000.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	170.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	160.964.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	1.195.709.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	103.000.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	38.110.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	200.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	65.262.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	150.000
	Total de la 4ème partie	2.088.195.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	210.000.000
	Total de la 5ème partie	210.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	6.000.000
37-32	Etablissements pénitentiaires — Versement forfaitaire	144.978.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires du milieu ouvert	5.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines	7.200.000
	Total de la 7ème partie	163.178.000
	Total du titre III	7.021.164.000
	Total de la sous-section II	7.021.164.000
	Total de la section II	7.254.320.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	13.187.020.000

Décret exécutif n° 03-07 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la participation et de la promotion de l'investissement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

## Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quatre vingt treize millions cinq cent mille dinars (193.500.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la participation et de la promotion de l'investissement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la participation et de la promotion de l'investissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de la participation et de la promotion de l'investissement

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	54.900.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	19.600.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.450.000
	Total de la 1ère partie	76.950.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractères familial	1.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	18.620.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.647.000
	Total de la 3ème partie	21.767.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	13.700.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.400.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	18.400.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.300.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	45.810.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.500.000
	Total de la 5ème partie	2.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	40.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	4.473.000
	Total de la 7ème partie	44.473.000
	Total du titre III	101 500 000
		191.500.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section I	193.500.000
	Total de la section I	193.500.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la participation et de la promotion de l'investissement	193.500.000

Décret exécutif n° 03-08 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre du commerce.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles  $85-4^{\circ}$  et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

## Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards quatre cent cinq millions quatre cent quatre vingt dix huit mille dinars (2.405.498.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre du commerce

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	71.210.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	42.726.000
31-03	accessoires de salaires	4.227.000
	Total de la 1ère partie	118.163.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	328.000
	Total de la 2ème partie	360.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.695.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	27.975.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.454.000
33 01	Total de la 3ème partie	34.374.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	27.085.000
34-01	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.854.000
34-02	Administration centrale — Fournitures	4.371.000
34-03	Administration centrale — Charges annexes	10.785.000
34-05	Administration centrale — Habillement	352.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.790.000
34-92	Administration centrale — Loyers	17.220.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	64.467.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	990.000
	Total de la 5ème partie	990.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'office algérien de promotion du commerce extérieur	
	(PROMEX)	42.434.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage	
	(C.A.C.Q.E)	190.000.000
	Total de la 6ème partie	232.434.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	4.521.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce	43.000.000
	Total de la 7ème partie	48.521.000
	Total du titre III	499.309.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	18.030.000
	Total de la 3ème partie	18.030.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01		15.000.000
44-01	Contribution aux chambres régionales de commerce et d'industrie (C.R.C.I)  Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	13.000.000
44-05	Contribution aux associations d'utilité publique	10.000.000
44 05	<u> </u>	38.000.000
	Total de la 4ème partie	36.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Contribution au fonds de compensation des frais de transports	mémoire
	Total de la 6ème partie	mémoire
	Total du titre IV	56.030.000
	Total de la sous-section I	555.339.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYA DE LA CONCURRENCE ET DES PRIX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
21 11		
31-11	Directions de wilaya de la concurrence et des prix – Rémunérations principales	662 061 000
31-12	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Indemnités et allocations	662.061.000
	diverses	511.079.000
31-13	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Personnel vacataire et	
	journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.598.000
	Total de la 1ère partie	1.182.738.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Rentes d'accidents du	
	travail	55.000
32-12	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Pensions de service et pour dommages corporels	1 510 000
		1.518.000
	Total de la 2ème partie	1.573.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Prestations à caractère familial	57.598.000
33-12	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Prestations facultatives	300.000
33-13	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Sécurité sociale	292.997.000
33-14	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Contribution aux œuvres sociales	30.183.000
	Total de la 3ème partie	381.078.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Remboursement de frais	9.450.000
34-12	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Matériel et mobilier	4.120.000
34-13	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Fournitures	15.450.000
34-14	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Charges annexes	16.500.000
34-15	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Habillement	2.035.000
34-91	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Parc automobile	16.020.000
34-93	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Loyers	4.080.000
34-97	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	67.665.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Entretien des immeubles	2.547.000
	Total de la 5ème partie	2.547.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Directions de wilaya de la concurrence et des prix — Versement forfaitaire	47.000.000
37-11		
	Total de la 7ème partie	47.000.000
	Total du titre III	1.682.601.000
	Total de la sous-section II	1.682.601.000

N <sup>os</sup> DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION III	
	INSPECTIONS REGIONALES DES ENQUETES ECONOMIQUES ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Rémunérations principales	65.002.000
31-22	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses	45.501.000
31-23	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.100.000
	Total de la 1ère partie	113.603.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Rentes d'accident du travail	15.000
32-22	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-22	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Prestations facultatives	70.000
33-23	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Sécurité sociale	27.584.000
33-24	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Contribution aux œuvres sociales	2.285.000
	Total de la 3ème partie	32.939.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Remboursement de frais	2.625.000
34-22	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Matériel et mobilier	1.030.000
34-23	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Fournitures	3.452.000
34-24	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Charges annexes	3.270.000
34-25	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Habillement	336.000
34-92	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Parc automobile	4.000.000
34-94	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Loyers	1.277.000
34-98	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.	10.000
	Total de la 4ème partie	16.000.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des	
33-21	fraudes — Entretien des immeubles	588.000
	Total de la 5ème partie	588.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Inspections régionales des enquêtes économiques et de la répression des fraudes — Versement forfaitaire	4.413.000
	Total de la 7ème partie	4.413.000
	Total du titre III	167.558.000
	Total de la sous-section III	167.558.000
	Total de la section I	2.405.498.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	2.405.498.000
	•	•

Décret exécutif n° 03-09 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'énergie et des mines.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

## Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un milliard deux cent trente cinq millions huit cent soixante dix sept mille dinars (1.235.877.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'énergie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des mines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

## TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de l'énergie et des mines

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	82.429.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	41.483.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.400.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	mémoire
	Total de la 1ère partie	129.312.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	43.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	253.000
	Total de la 2ème partie	296.000

10	Dhou El Kaada	1423
12	janvier 2003	

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

48

TABLEAU ANNEXE (Suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.484.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	30.978.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.820.000
	Total de la 3ème partie	37.342.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	48.700.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.308.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	16.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	544.000
34-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	mémoire
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	25.540.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	109.302.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.441.000
	Total de la 5ème partie	5.441.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	70.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	4.956.000
	Total de la 7ème partie	74.956.000
	Total du titre III	356.649.000

TABLEAU AINTEAE (Suite)			
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	2ème Partie		
	Action internationale		
42-01	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	3.000.000	
42-02	Contribution à l'institut sur les ressources non renouvelables	100.000.000	
	Total de la 2ème partie	103.000.000	
	3ème Partie		
	Action éducative et culturelle		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	20,000,000	
	Frais de formation	20.000.000	
	Total de la 3ème partie	20.000.000	
	4ème Partie		
	Action économique — Encouragements et interventions		
44-02	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	mémoire	
44-03	Administration centrale — Contribution à l'office national de la recherche géologique et minière	27.000.000	
	Total de la 4ème partie	27.000.000	
	Total du titre IV	150.000.000	
	Total de la sous-section I	506.649.000	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	310.281.000	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	155.141.000	
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	17.500.000	
	Total de la 1ère partie	482.922.000	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	210.000	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages		
	corporels	592.000	
	Total de la 2ème partie	802.000	

10	Dhou	El	Kaa	da	1423
12	janvi	er 2	2003		

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

50

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	24.900.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	116.356.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	10.532.000
	Total de la 3ème partie	152.188.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	9.303.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.400.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	16.815.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	18.515.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.506.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.100.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	60.000
	Total de la 4ème partie	64.699.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	18.617.000
	Total de la 7ème partie	18.617.000
	Total du titre III	729.228.000
	Total de la sous-section II	729.228.000
	Total de la section I	1.235.877.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines	1.235.877.000

Décret exécutif n° 03-10 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

## Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de six milliards quatre cent dix neuf millions huit cent quatorze mille dinars (6.419.814.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

au ministre des affaires rengieuses et des wakts			
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
-	SECTION I		
	SECTION UNIQUE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	46.380.000	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	18.264.000	
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et		
	accessoires de salaires	4.731.000	
	Total de la 1ère partie	69.375.000	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	11.000	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.487.000	
	Total de la 2ème partie	1.498.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.410.000	
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	80.000	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	16.533.000	
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.790.000	
	Total de la 3ème partie	21.813.000	
		ı	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	4.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	537.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.884.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.445.000
34-05	Administration centrale — Habillement	180.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.824.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.324.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	14.699.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	870.000
	Total de la 5ème partie	870.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux établissements pour la formation des cadres du culte	147.124.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	63.760.000
	Total de la 6ème partie	210.884.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.645.000
	Total de la 7ème partie	4.145.000
	Total du titre III	323.284.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie  Action internationale	
40.04		
42-01	Administration centrale — Action internationale	51.000.000
	Total de la 2ème partie	51.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint et d'ouvrages retraçant les séminaires sur la pensée islamique	2.000.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation de concours de récitants du Coran	10.000.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	2.500.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	9.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	15.000.000
	Total de la 3ème partie4ème Partie	38.500.000
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution de l'Etat à l'établissement "El - Asr"	1.000.000
	Total de la 4ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	90.500.000
	Total de la Sous-section I	413.784.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	3.011.537.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.051.388.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	104.845.000
	Total de la 1ère partie	4.167.770.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	14.400.000
	corporels	14.420.000
		14.432.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	487.564.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.019.290.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	115.807.000
	Total de la 3ème partie	1.623.161.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	5.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.472.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	6.464.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	12.100.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	477.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.320.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	870.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	32.503.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	5.144.000
	Total de la 5ème partie	5.144.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	163.000.000
	Total de la 7ème partie	163.000.000
	Total du titre III	6.006.030.000
	Total de la Sous-section II	6.006.030.000
	Total de la Section I	6.419.814.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	6.419.814.000

Décret exécutif n° 03-11 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

## Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent trois milliards six cent vingt et un millions trois cent quatre vingt quatre mille dinars (103.621.384.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

## TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre des moudjahidine

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	67.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	32.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	8.920.000
	Total de la 1ère partie	107.920.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	159.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	670.000
	Total de la 2ème partie	829.000

10	Dhou El 1	Kaada	1423
12	janvier 20	003	

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

56

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	324.100.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.550.000
	Total de la 3ème partie	331.720.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	4.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.185.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.805.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.600.000
34-05	Administration centrale — Habillement	251.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.100.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	36.951.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides victimes de la guerre de libération nationale	57.000.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du moudjahid	115.000.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine.	160.000.000
	Total de la 6ème partie	332.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	11.731.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	4.400.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	2.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	40.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	1.000.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives aux prix du 1er novembre	1.000.000
	Total de la 7ème partie	60.131.000
	Total du titre III	872.551.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	700.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	1.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	70.000.000
	Total de la 3ème partie	71.700.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la révolution du 1er novembre 1954	38.000.000
	Total de la 4ème partie	38.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	70.000.000.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.	170.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	100.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	4.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement de corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	500.000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine	31.922.800.000
	Total de la 6ème partie	102.197.300.000
	Total du titre IV	102.307.000.000
	Total de la sous-section I	103.179.551.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	186.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	84.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	18.600.000
	Total de la 1ère partie	288.600.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	935.000
	Total de la 2ème partie	1.135.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	18.300.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	65.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	6.250.000
	Total de la 3ème partie	90.050.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	4.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	8.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.240.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	7.503.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	680.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.500.000
	Total de la 4ème partie	35.423.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	4.425.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de chouhada	6.700.000
	Total de la 5ème partie	11.125.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	11.000.000
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux	11.000.000
	historiques	2.500.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	2.000.000
	Total de la 7ème partie	15.500.000
	Total du titre III	441.833.000
	Total de la sous-section II	441.833.000
	Total de la section I	103.621.384.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	103.621.384.000

Décret exécutif n° 03-12 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la finances pour 2003, ministre au de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

## Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq cent soixante douze millions trois cent soixante dix sept mille dinars (572.377.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

## TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	177.328.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	98.960.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	15.245.000
	Total de la 1ère partie	291.533.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.778.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	105.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	69.633.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.514.000
	Total de la 3ème partie	80.030.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	18.172.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	8.431.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	15.802.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	19.594.000
34-05	Administration centrale — Habillement	582.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.460.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	70.056.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	9.600.000
	Total de la 5ème partie	9.600.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
27.02	-	11 141 000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	11.141.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	12.263.000
37-04	Administration centrale — Action de sensibilisation	3.050.000
	Total de la 7ème partie	26.454.000
	Total du titre III	480.173.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.181.000
	Total de la 3ème partie	4.181.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'aménagement du territoire (A.N.A.T)	10.000.000
	Total de la 4ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	14.181.000
	Total de la sous-section I	494.354.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	9.836.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	12.773.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	14.354.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	9.478.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.320.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.020.000
	Total de la 4ème partie	55.631.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	9.492.000
	Total de la 5ème partie	9.492.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Conférences et séminaires	5.400.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Actions de sensibilisation	7.500.000
	Total de la 7ème partie	12.900.000
	Total du titre III	78.023.000
	Total de la sous-section II	78.023.000
	Total de la section I	572.377.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	572.377.000

Décret exécutif n° 03-13 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des transports.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

## Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards sept cent trente six millions cinq cent soixante dix huit mille dinars (3.736.578.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

## TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre des transports

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	60.342.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	24.250.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.828.000
	Total de la 1ère partie	87.420.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	289.000
	Total de la 2ème partie	389.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	21.751.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.060.000
	Total de la 3ème partie	26.901.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	9.932.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.303.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.639.000
34-05	Administration centrale — Habillement	191.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	622.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	31.897.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.315.000
	Total de la 5ème partie	2.315.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche (IHFR)	38.271.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime (ISM)	42.595.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (ISFF)	32.697.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestre (ENATT)	18.000.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Mostaganem (E.T.F.I.M)	18.000.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Béjaïa (E.T.F.I.M)	17.000.000
	Total de la 6ème partie	166.563.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.500.000
	Total de la 7ème partie	4.500.000
	Total du titre III	319.985.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	107.000.000
	Total de la 3ème partie	107.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Convention Etat — SNTF	2.500.000.000
44-02	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	500.000
44-03	Contribution de l'Etat aux établissements de gestion de services aéroportuaires (E.G.S.A)	
44-05	Frais relatifs aux activités de prévention et de sécurité routières	3.000.000
44-06	Contribution à l'office national de la météorologie (O.N.M)	4.000.000 197.000.000
44-07	Contribution à l'établissement national de contrôle technique automobile (ENACTA)	5.000.000
	Total de la 4ème partie	2.709.500.000
	Total du titre IV	2.816.500.000
	Total de la sous-section I	3.136.485.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	267.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	117.449.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.260.000
	Total de la 1ère partie	396.709.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	52.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	690.000
	Total de la 2ème partie	742.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	29.206.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	240.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	97.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	10.783.000
	Total de la 3ème partie	137.229.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	19.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	8.240.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.150.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	7.034.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	842.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.140.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	45.456.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	4.457.000
	Total de la 5ème partie	4.457.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	15.500.000
	Total de la 7ème partie	15.500.000
	Total du titre III	600.093.000
	Total de la sous-section II	600.093.000
	Total de la section I	3.736.578.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	3.736.578.000

Décret exécutif n° 03-14 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

## Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept milliards six cent soixante dix huit millions cent trente six mille dinars (7.678.136.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

## TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de la jeunesse et des sports

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	78.622.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	30.447.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.049.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	24.473.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations	
	diverses	mémoire
	Total de la 1ère partie	136.591.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	104.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	104.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.800.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	27.267.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.967.000
	Total de la 3ème partie	34.034.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	10.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	9.129.000
34-05	Administration centrale — Habillement	398.000
34-06	Administration centrale — Fournitures techniques, pédagogiques et matériel de jeunesse et de sports	14.000.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	1.800.000
34-81	Administration centrale — Remboursement de frais des coopérants	14.660.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.838.000
34-92	Administration centrale — Loyers	624.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	57.359.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.354.000
	Total de la 5ème partie	1.354.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (I.N.F.S.) de sports et de jeunesse	347.000.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	100.000.000
36-14	Subvention au centre national d'information de la jeunesse et des sports	30.000.000
36-21	Subventions aux centres d'information et d'animation de la jeunesse (CIAJ)	318.946.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilaya (O.P.O.W.)	276.000.000
36-51	Subvention au centre national des organes et structures d'animation et d'organisation du sport (CNOSAOS)	129.000.000
	Total de la 6ème partie	1.200.946.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	4.363.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique dans le secteur de la jeunesse	2.176.000
37-06	Administration centrale — Festivités du 5 Juillet	40.000.000
37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sports	18.000.000
37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sports.	6.000.000
37-25	Administration centrale — Frais de préparation et d'organisation des 10èmes jeux sportifs arabes	781.000.000
	Total de la 7ème partie	852.539.000
	Total du titre III	2.282.927.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	1.700.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	732.480.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'Observatoire National des Sports.	2.000.000
43-04	Administration centrale — Contribution au fonctionnement des comités nationaux et commissions	mémoire
43-05	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	25.000.000
	Total de la 3ème partie	761.180.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des loisirs de la jeunesse (A.N.A.L.J.)	15.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'Office du Complexe Olympique (O.C.O.)	50.000.000
	Total de la 4ème partie	65.000.000
	6ème Partie Action sociale— Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale —Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées	mémoire
	Total de la 6ème partie	mémoire
	Total du titre IV	826.180.000
	Total de la sous-section I	3.109.107.000

10	Dhou	El	Kaa	da	1423
12	janvi	er 2	2003		

# JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

70

TABLEAU ANNEXE (suite)				
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA		
	SOUS-SECTION II			
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT			
	TITRE III			
	MOYENS DES SERVICES			
	1ère Partie			
	Personnel — Rémunérations d'activité			
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	2.290.994.000		
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	889.586.000		
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier —			
	Salaires et accessoires de salaires	45.667.000		
	Total de la 1ère partie	3.226.247.000		
	2ème Partie			
	Personnel — Pensions et allocations			
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	370.000		
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages			
	corporels	2.968.000		
	Total de la 2ème partie	3.338.000		
	3ème Partie			
	Personnel — Charges sociales			
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	180.000.000		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	793.504.000		
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	91.588.000		
	Total de la 3ème partie	1.065.092.000		
	4ème Partie			
	Matériel et fonctionnement des services			
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	11.500.000		
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	5.090.000		
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.051.000		
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	16.300.000		
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	2.500.000		
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sports et de jeunesse	27.000.000		
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.640.000		
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	4.660.000		
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000		
	Total de la 4ème partie	91.221.000		

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	_
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.312.000
	Total de la 5ème partie	15.312.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Assurance des élèves	3.100.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	115.079.000
	Total de la 7ème partie	118.179.000
	Total du titre III	4.519.389.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragements et contributions aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	45.200.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives	4.440.000
	Total de la 3ème partie	49.640.000
	Total du titre IV	49.640.000
	Total de la sous-section II	4.569.029.000
	Total de la section I	7.678.136.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	7.678.136.000

Décret exécutif n° 03-15 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

## Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix neuf milliards cent quinze millions neuf cent trente deux mille dinars (19.115.932.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'agriculture et du développement rural, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

## TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de l'agriculture et du développement rural

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	89.025.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	39.015.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	11.268.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	1.700.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	900.000
	Total de la 1ère partie	141.908.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	360.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	660.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.072.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	33.100.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.600.000
	Total de la 3ème partie	41.849.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.914.000
34-05	Administration centrale — Habillement	238.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	622.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	36.134.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.604.000
	Total de la 5ème partie	2.604.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	бème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	46.967.000
36-02	Subvention à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	114.600.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	259.939.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	84.000.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	35.407.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	234.500.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	28.719.000
36-41	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	160.780.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale	386.267.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	185.000.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	105.000.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	64.290.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	42.761.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes	37.243.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants	35.000.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élévages (ITELV)	132.743.000
	Total de la 6ème partie	1.953.216.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.700.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	5.000.000
	Total de la 7ème partie	7.700.000
	Total du titre III	2.184.071.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.500.000
	Total de la 3ème partie	4.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	500.000
44-02	Administration centrale — Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	4.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	6.000.000
44-33	Subvention au fonds national de la régulation et de développement agricole (FNRDA)	10.000.000.000
44-39	Contribution à la chambre nationale de l'agriculture	10.000.000
44-47	Subvention au fonds de promotion zoosanitaire et de protection phytosanitaire	110.000.000
	Total de la 4ème partie	10.130.500.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'évènements calamiteux ou de sinistres	700.000.000
46-03	Indemnisation des biens affectés au fonds national de la révolution agraire	mémoire
	Total de la 6ème partie	700.000.000
	Total du titre IV	10.835.000.000
	Total de la sous-section I	13.019.071.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	1.751.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	685.720.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	83.006.000
	Total de la 1ère partie	2.519.726.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	2.180.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	5.250.000
	Total de la 2ème partie	7.430.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	190.676.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.152.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	620.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	66.000.000
	Total de la 3ème partie	877.828.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	23.700.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	7.501.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.680.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	30.074.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	4.019.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	69.440.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	152.894.000

#### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.041.000
	Total de la 5ème partie	15.041.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	99.000.000
	Total de la 7ème partie	99.000.000
	Total du titre III	3.671.919.000
	Total de la sous-section II	3.671.919.000
	Total de la section I	16.690.990.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des forêts — Rémunérations principales	35.500.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	22.000.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.800.000
	Total de la 1ère partie	59.300.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des forêts — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	5.500.000
	Total de la 2ème partie	5.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	1.653.000
33-02	Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	15.750.000
33-04	Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales	1.220.000
	Total de la 3ème partie	18.673.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	3.500.000
34-02	Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	1.500.000
34-03	Direction générale des forêts — Fournitures	2.500.000
34-04	Direction générale des forêts — Charges annexes	3.000.000
34-05	Direction générale des forêts — Habillement	212.000
34-07	Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique	50.000.000
34-90	Direction générale des forêts — Parc automobile	2.000.000
34-97	Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	62.722.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01		1.500.000
35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles  Direction générale des forêts — Lutte contre les parasites forestiers	9.000.000
33-02	Total de la 5ème partie	10.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	1.800.000
37-02	Direction générale des forêts — Versement forfaitaire	2.520.000
37-03	Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance	7.834.000
	Total de la 7ème partie	12.154.000
	Total du titre III	168.849.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2 500 000
		3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	1.000.000
	Total de la 4ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	4.500.000
	Total de la sous-section I	173.349.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Rémunérations principales	922.000.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	350.000.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	62.550.000
	Total de la 1ère partie	1.334.550.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	2.000.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	9.788.000
	Total de la 2ème partie	11.788.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts — Prestations à caractère familial	103.808.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	320.450.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales	35.000.000
	Total de la 3ème partie	459.928.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	21.850.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	12.815.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	15.112.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	23.053.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	3.811.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	70.000.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	2.785.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	149.906.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	24.121.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	70.000.000
	Total de la 5ème partie	94.121.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	150.000.000
37-12	Services déconcentrés des forêts — Versement forfaitaire	51.300.000
	Total de la 7ème partie	201.300.000
	Total du titre III	2.251.593.000
	Total de la sous-section II	2.251.593.000
	Total de la section II	2.424.942.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	19.115.932.000

Décret exécutif n° 03-16 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre du tourisme.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent quinze millions sept cent quatre vingt quatorze mille dinars (715.794.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre du tourisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre du tourisme

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	40.976.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	20.413.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.990.000
	Total de la 1ère partie	65.379.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	26.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	252.000
	Total de la 2ème partie	278.000

	LIBELLES	EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.457.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	15.236.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.484.000
	Total de la 3ème partie	18.187.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	11.819.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.157.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.526.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	8.516.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	1.904.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.117.000
34-92	Administration centrale — Loyers	750.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	33.999.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.890.000
	Total de la 5ème partie	1.890.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T.)	88.535.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	30.235.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national des techniques hôtelières et touristiques	39.100.000
36-04	Administration centrale — Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme	39.300.000
	Total de la 6ème partie	197.170.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	47.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.438.000
	Total de la 7ème partie	49.438.000
	Total du titre III	366.341.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.013.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	6.250.000
	Total de la 3ème partie	9.263.000
	Total du titre IV	9.263.000
	Total de la sous-section I	375.604.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	123.418.000
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	75.354.000
31-13	Salaires et accessoires de salaires	22.996.000
	Total de la 1ère partie	221.768.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	3.890.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	320.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	49.405.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	3.020.000
	Total de la 3ème partie	56.635.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	9.180.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.030.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.450.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	16.200.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	500.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	5.760.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	50.100.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	3.782.000
	Total de la 5ème partie	3.782.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	7.905.000
	Total de la 7ème partie	7.905.000
	Total du titre III	
		340.190.000
	Total de la sous-section II	340.190.000
	Total de la section I	715.794.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme	715.794.000

Décret exécutif n° 03-17 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des travaux publics.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards trois cent seize millions deux cent soixante et onze mille dinars (2.316.271.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des travaux publics, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre des travaux publics

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	42.025.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	21.525.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.100.000
	Total de la 1ère partie	68.650.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	22.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	195.000
	Total de la 2ème partie	217.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.755.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	45.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	15.950.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.450.000
	Total de la 3ème partie	19.200.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	8.418.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.060.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	6.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	197.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.298.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.230.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	4.000
	Total de la 4ème partie	24.907.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	2.080.000
	Total de la 5ème partie	2.080.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-24	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (O.N.S.M)	95.500.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des autoroutes (A.N.A)	69.000.000
	Total de la 6ème partie	164.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.325.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	4.325.000
	Total du titre III	283.879.000

Dhou El Kaad janvier 2003	ERIENNE N° 03	
	TABLEAU ANNEXE (Suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	9.000.000
	Total de la 3ème partie	9.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	600.000
	Total de la 4ème partie	600.000
	Total du titre IV	9.600.000
	Total de la sous-section I	293.479.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rémunérations principales	922.500.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations	00.000.000
31-13	diverses	306.950.000 70.100.000
	Total de la 1ère partie	1.299.550.000
	2ème Partie	

Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail......

Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour

dommages corporels.....

Total de la 2ème partie....

8.480.000

2.800.000

11.280.000

32-11

32-12

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	111.300.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	308.100.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	35.300.000
	Total de la 3ème partie	455.660.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	23.000.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	8.600.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	13.385.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	23.832.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	5.000.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	14.000.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	1.500.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	89.797.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	12.650.000
	Total de la 5ème partie	12.650.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Versement forfaitaire	44.855.000
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	4.000.000
37-13	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites stratégiques	105.000.000
	Total de la 7ème partie	153.855.000
	Total du titre III	2.022.792.000
	Total de la sous-section III	2.022.792.000
	Total de la section I	2.316.271.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics	2.316.271.000

Décret exécutif n° 03-18 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2 ) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinquante cinq milliards quatre cent trente millions cinq cent soixante cinq mille dinars (55.430.565.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	80.250.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	31.060.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.800.000
	Total de la 1ère partie	118.110.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	300.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.400.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	27.830.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.850.000
	Total de la 3ème partie	34.080.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	34.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.139.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.241.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	42.900.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	492.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	96.182.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut de technologie de la santé publique (ITSP)	51.320.000
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	84.440.000
36-03	Subventions aux écoles de formation paramédicales (EFP)	1.102.200.000
36-04	Subvention à l'école nationale de santé publique (ENSP)	66.220.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	48.940.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	37.364.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	41.320.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	24.360.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	19.820.000
	Total de la 6ème partie	1.475.984.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	4.460.000
- · • -	Total de la 7ème partie	10.460.000
	Total du titre III	1.738.116.000
	Total du titre III	1.738.116.00

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	4.000.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des	4.400.000
	personnels	12.000.000
	Total de la 3ème partie	20.400.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires	52.756.480.000
46-02	Encouragements aux œuvres de sauvegarde de la santé	900.000
46-03	Contribution au financement des activités du croissant rouge algérien (CRA)	2.500.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjours des démunis non assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	50.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	624.000
46-08	Contribution au fonds pour les urgences et les activités de soins médicaux	100.000.000
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du Programme de coopération Algérie FNUAP (Programme de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
	Total de la 6ème partie	52.921.504.000
	Total du titre IV	52.941.904.000
	Total de la sous-section I	54.680.020.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	351.966.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	142.385.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	20.180.000
	Total de la 1ère partie	514.531.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	346.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	2.000.000
	Total de la 2ème partie	2.346.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	28.848.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	124.088.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	12.130.000
	Total de la 3ème partie	165.066.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	7.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.090.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.100.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	9.279.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	15.113.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.146.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie	45.208.000
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2 5 40 000
	Total de la 5ème partie	3.540.000
	Total de la selle parde	3.540.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	19.854.000
	Total de la 7ème partie	19.854.000
	Total du titre III	750.545.000
	Total de la sous-section II	750.545.000
	Total de la section I	55.430.565.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	55.430.565.000

Décret exécutif n° 03-19 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre des finances.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt trois milliards cinq cent soixante dix huit millions neuf cent quatre vingt et un mille dinars (23.578.981.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre des finances

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	130.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	125.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	13.500.000
	Total de la 1ère partie	268.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	207.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	562.000
	Total de la 2ème partie	769.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.768.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	58.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.380.000
	Total de la 3ème partie	70.923.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	33.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	11.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	535.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	13.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	86.945.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.141.000
	Total de la 5ème partie	9.141.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	60.000.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (ANC)	1.028.707.000
	Total de la 6ème partie	1.088.707.000
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	9.400.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	200.000.000
	Total de la 7ème partie	214.400.000
	Total du titre III	1.739.385.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Administration centrale — Contribution au fonctionnement de l'institut algéro-tunisien d'économie douanière et fiscale	11.000.000
42-02	Administration centrale — Contribution au conseil africain de la comptabilité (CAC)	mémoire
42-03	Administration centrale — Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	200.000
	Total de la 2ème partie	11.200.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7,000,000
43-02	Administration centrale — Aide aux associations à caractère national d'utilité	7.000.000
	publique	150.000
	Total de la 3ème partie	7.150.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre d'information financière et économique (CIFE)	10.000.000
	Total de la 4ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	28.350.000
	Total de la sous-section I	1.767.735.000
	Total de la section I	1.767.735.000

10 Dhou El Kaada	1423
12 janvier 2003	

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

96

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales	66.000.000
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses	41.364.000
31-03	Direction générale de la comptabilité — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.477.000
	Total de la 1ère partie	112.841.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	204.000
	Total de la 2ème partie	204.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	2.513.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	24.500.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	2.492.000
	Total de la 3ème partie	29.525.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	10.500.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	9.500.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	10.000.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	9.100.000
34-04	Direction generale de la comptabilité — Charges annexes	9.100.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	322.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	2.880.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	360.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	42.672.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	4.567.000
	Total de la 5ème partie	4.567.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la comptabilité — Versement forfaitaire	3.920.000
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	800.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	10.246.000
	Total de la 7ème partie	14.966.000
	Total du titre III	204.775.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	15.222.000
	Total de la 3ème partie	15.222.000
	Total du titre IV	15.222.000
	Total de la sous-section I	219.997.000

10	Dhou El Kaada	1423
12	janvier 2003	

Nos DEC		TABLEAU ANNEXE (suite)		
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA		
	SOUS-SECTION II			
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT			
	TITRE III			
	MOYENS DES SERVICES			
	1ère Partie			
	Personnel — Rémunérations d'activité			
31-11	Directions régionales du Trésor — Rémunérations principales	838.000.000		
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	594.000.000		
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	22.695.000		
	Total de la 1ère partie	1.454.695.000		
	2ème Partie			
	Personnel — Pensions et allocations			
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	282.000		
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels	2.463.000		
	Total de la 2ème partie	2.745.000		
	3ème Partie			
	Personnel — Charges sociales			
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	71.400.000		
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000		
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	333.000.000		
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	36.487.000		
	Total de la 3ème partie	441.147.000		
	4ème Partie			
	Matériel et fonctionnement des services			
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	24.000.000		
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	31.640.000		
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	41.112.000		
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	27.500.000		

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	1.643.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	16.000.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	1.417.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	143.362.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor — Entretien des immeubles	30.712.000
	Total de la 5ème partie	30.712.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Directions régionales du Trésor — Versement forfaitaire	53.280.000
	Total de la 7ème partie	53.280.000
	Total du titre III	2.125.941.000
	Total de la sous-section II	2.125.941.000
	Total de la section II	2.345.938.000
	SECTION III  DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des douanes — Rémunérations principales	1.620.000.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	1.526.500.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31.300.000
	Total de la 1ère partie	3.177.800.000

10	Dhou El Kaada	1423
12	janvier 2003	

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages	1.500.000
	corporels	15.000.000
	Total de la 2ème partie	16.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial	128.000.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	733.000.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	79.809.000
	Total de la 3ème partie	941.209.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	10.000.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	5.500.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	6.695.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	8.800.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	30.000.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	500.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	12.000.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	74.005.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	5.575.000
	Total de la 5ème partie	5.575.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des douanes — Versement forfaitaire	117.280.000
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	200.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	119.480.000
	Total du titre III	4.334.569.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	10.000.000
	Total de la sous-section I	4.344.569.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement de frais	25.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	27.000.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	33.000.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	85.800.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	300.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	110.000.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	100.000.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	18.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	399.110.000

10	Dhou El Kaada	1423
12	janvier 2003	

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

## 102

TABLEAU AINEAE (Suite)		
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	35.175.000
	Total de la 5ème partie	35.175.000
	Total du titre III	434.285.000
	Total de la sous-section II	434.285.000
	Total de la section III	4.778.854.000
	SECTION IV	
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des impôts — Rémunérations principales	180.000.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	123.500.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.700.000
	Total de la 1ère partie	316.200.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	27.000
32-01	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	37.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	7.879.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	70.250.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	6.380.000
	Total de la 3ème partie	84.549.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	67.000.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	41.200.000
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	260.000.000
34-04	Direction générale des impôts — Charges annexes	45.000.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	860.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	15.000.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	430.070.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des impôts — Versement forfaitaire	11.240.000
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	8.500.000
	Total de la 7ème partie	19.740.000
	Total du titre III	863.596.000
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.000
	Total de la sous-section I	923.596.000

10 Dhou El Kaada	1423
12 janvier 2003	

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

## 104

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Rémunérations principales	3.198.243.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses  Services déconcentrés des impôts — Personnel vacataire et journalier —	2.478.000.000
31-13	Salaires et accessoires de salaires	580.928.000
	Total de la 1ère partie	6.257.171.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	1.068.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	1.078.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	254.700.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	1.324.561.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	159.110.000
	Total de la 3ème partie	1.738.871.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	60.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	92.700.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	97.850.000
34-14	Services déconcentrés des impôts — Charges annexes	77.000.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	4.873.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	52.470.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	22.000.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	407.893.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	92.500.000
	Total de la 5ème partie	92.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des impôts — Versement forfaitaire	211.930.000
	Total de la 7ème partie	211.930.000
	Total du titre III	8.709.443.000
	Total de la sous-section II	8.709.443.000
	SOUS-SECTION III	
	HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	51.718.000
	Total de la 1ère partie	51.718.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	4.635.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	50.000.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	559.000
	Total de la 4ème partie	55.194.000

10	Dhou El Kaada	1423
12	janvier 2003	

## JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

## 106

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	22.260.000
	Total de la 5ème partie	22.260.000
	Total du titre III	129.172.000
	Total de la sous-section III	129.172.000
	Total de la section IV	9.762.211.000
	SECTION V	
	DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du domaine national — Rémunérations principales	36.000.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses	23.900.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.387.000
	Total de la 1ère partie	65.287.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale du domaine national — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	1.585.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	14.000.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	1.552.000
	Total de la 3ème partie	17.157.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	2.500.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	5.000.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	3.000.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	250.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	3.510.000
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	18.270.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	1.204.000
	Total de la 5ème partie	1.204.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale du domaine national — Versement forfaitaire	2.240.000
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	800.000
	Total de la 7ème partie	3.040.000
	Total du titre III	104.968.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	9.000.000
	Total de la 3ème partie	9.000.000

TABLEAU ANNEAE (Suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Direction générale du domaine national — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées	mémoire
	Total de la 6ème partie	mémoire
	Total du titre IV	9.000.000
	Total de la sous-section I	113.968.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
21 11		1 272 200 000
31-11 31-12	Services déconcentrés du domaine national — Rémunérations principales  Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations	1.272.200.000
31-13	diverses	1.062.105.000 120.671.000
	Total de la 1ère partie	2.454.976.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial	64.260.000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	551.427.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	49.679.000
	Total de la 3ème partie	665.666.000

Nos DES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	15.000.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	20.500.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	31.250.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	30.000.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	3.390.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	28.530.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	8.500.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	137.180.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	17.000.000
	Total de la 5ème partie	17.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés du domaine national — Versement forfaitaire	90.632.000
	Total de la 7ème partie	90.632.000
	Total du titre III	3.365.574.000
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-11	Services déconcentrés du domaine national — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées	mémoire
	Total de la 6ème partie	mémoire
	Total du titre IV	mémoire
	Total de la sous-section II	3.365.574.000

10 Dhou El Kaada	1423
12 janvier 2003	

### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

## 110

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.232.000
	Total de la 1ère partie	4.232.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	233.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	5.050.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	110.000
	Total de la 4ème partie	5.393.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs	
33-21	installations techniques	1.500.000
	Total de la 5ème partie	1.500.000
	Total du titre III	11.125.000
	Total de la sous-section III	11.125.000
	Total de la section V	3.490.667.000
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du budget — Rémunérations principales	95.000.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	82.000.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.006.000
	Total de la 1ère partie	183.006.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale du budget — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	5.500.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	42.250.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	3.698.000
	Total de la 3ème partie	51.487.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	10.000.000
34-02	Direction générale du budgett — Matériel et mobilier	6.400.000
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	6.500.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	4.000.000
34-05	Direction générale du budget — Habillement	234.000
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	4.950.000
34-92	Direction générale du budget — Loyers	mémoire
34-97	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	32.094.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	2.200.000
	Total de la 5ème partie	2.200.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale du budget — Versement forfaitaire	5.600.000
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de finances	1.000.000
37-04	Direction générale du budget — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la nation	3.570.000
	Total de la 7ème partie	11.170.000
	Total du titre III	280.057.000

10	Dhou El Kaada	1423
12	janvier 2003	

### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stages —	
	Présalaires — Frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Direction générale du budget — Soutien direct des revenus des catégories	
	sociales défavorisées	mémoire
	Total de la 6ème partie	mémoire
	Total du titre IV	3.000.000
	Total de la sous-section I	283.057.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés du budget — Rémunérations principales	186.000.000
31-12	Services déconcentrés du budget — Indemnités et allocations diverses	118.000.000
31-13	Services déconcentrés du budget — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	14.161.000
	Total de la 1ère partie	318.161.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du budget — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-12	Services déconcentrés du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du budget — Prestations à caractère familial	12.036.000
33-12	Services déconcentrés du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Services déconcentrés du budget — Sécurité sociale	70.250.000
33-14	Services déconcentrés du budget — Contribution aux œuvres sociales	6.885.000
	Total de la 3ème partie	89.241.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du budget — Remboursement de frais	3.774.000
34-12	Services déconcentrés du budget — Matériel et mobilier	9.180.000
34-13	Services déconcentrés du budget — Fournitures	7.416.000
34-14	Services déconcentrés du budget — Charges annexes	5.900.000
34-15	Services déconcentrés du budget — Habillement	459.000
34-91	Services déconcentrés du budget — Parc automobile	1.260.000
34-93	Services déconcentrés du budget — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	30.004.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du budget — Entretien des immeubles	2.415.000
	Total de la 5ème partie	2.415.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés du budget — Versement forfaitaire	10.870.000
	Total de la 7ème partie	10.870.000
	Total du titre III	450.756.000

10 Dhou El Kaada	1423
12 janvier 2003	

### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

## 114

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section II	456.756.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DU BUDGET EQUIPEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés du budget - équipement — Rémunérations principales	199.700.000
31-22	Services déconcentrés du budget - équipement — Indemnités et allocations diverses	127.600.000
31-23	Services déconcentrés du budget - équipement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.297.000
	Total de la 1ère partie	337.597.000
	2ème Partie	
22 21	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Services déconcentrés du budget - équipement — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-22	Services déconcentrés du budget - équipement — Pensions de service et pour dommages corporels	130.000
	Total de la 2ème partie	145.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés du budget - équipement — Prestations à caractère familial	20.400.000
33-22	Services déconcentrés du budget - équipement — Prestations facultatives	48.000
33-23	Services déconcentrés du budget - équipement — Sécurité sociale	74.500.000
33-24	Services déconcentrés du budget - équipement — Contribution aux œuvres sociales	8.127.000
	Total de la 3ème partie	103.075.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés du budget - équipement — Remboursement de frais	3.700.000
34-22	Services déconcentrés du budget - équipement — Matériel et mobilier	9.000.000
34-23	Services déconcentrés du budget - équipement — Fournitures	7.000.000
34-24	Services déconcentrés du budget - équipement — Charges annexes	8.200.000
34-25	Services déconcentrés du budget - équipement — Habillement	888.000
34-81	Services déconcentrés du budget - équipement — Parc automobile	4.700.000
34-95	Services déconcentrés du budget - équipement — Loyers	1.500.000
34-96	Services déconcentrés du budget - équipement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	250.000
	Total de la 4ème partie	35.238.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés du budget - équipement — Entretien des immeubles	2.500.000
	Total de la 5ème partie	2.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services déconcentrés du budget - équipement - Versement forfaitaire	11.920.000
	Total de la 7ème partie	11.920.000
	Total du titre III	490.475.000
	Total de la sous-section III	490.475.000
	Total de la section VI	1.230.288.000

10	Dhou El Kaada	1423
12	janvier 2003	

### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

## 116

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VII	
	INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Inspection générale des finances — Rémunérations principales	70.000.000
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	56.500.000
31-03	Inspection générale des finances — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.170.000
	Total de la 1ère partie	129.670.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Inspection générale des finances — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	29.500.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	2.770.000
	Total de la 3ème partie	34.300.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	14.000.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	1.400.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	1.236.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	2.750.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-05	Inspection générale des finances— Habillement	184.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	5.448.000
34-92	Inspection générale des finances — Loyers	50.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	25.078.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	1.260.000
	Total de la 5ème partie	1.260.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Inspection générale des finances — Versement forfaitaire	4.720.000
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	3.500.000
	Total de la 7ème partie	8.220.000
	Total du titre III	198.538.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.750.000
	Total de la 3ème partie	4.750.000
	Total du titre IV	4.750.000
	Total de la sous-section I	203.288.000
	Total de la section VII	203.288.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	23.578.981.000

Décret exécutif n° 03-20 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, à la ministre de la communication et de la culture.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards neuf cent soixante quatorze millions huit cent trente six mille dinars (4.974.836.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, à la ministre de la communication et de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la communication et de la culture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, à la ministre de la communication et de la culture

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	103.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	42.130.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	13.575.000
	Total de la 1ère partie	158.705.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	72.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	5.700.000
	Total de la 2ème partie	5.772.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	94.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	36.285.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.700.000
	Total de la 3ème partie	48.079.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	8.996.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.101.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.395.000
34-05	Administration centrale — Habillement	408.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.675.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	27.585.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.500.000
33 01	Total de la 5ème partie	
	6ème Partie	6.500.000
26.01	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale	108.000.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque Nationale d'Algérie (B.N.A.)	88.784.000
36-03	Subvention à l'institut national des Arts dramatiques (I.N.A.D.)	34.773.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux Arts	132.000.000
36-06	Subvention au Palais de la culture	37.826.000
36-07	Subvention à l'agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques (ANAPSMH)	150.000.000
36-08	Subvention à l'office du parc national de l'Ahaggar (O.P.N.A.)	145.000.000
36-09	Subvention à l'office du Parc national du Tassili (O.P.N.T.)	40.000.000
36-10	Subventions aux musées nationaux	150.000.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	320.000.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	44.173.000
36-13	Subvention au centre culturel algérien de Paris	60.000.000
36-14	Subvention à l'office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab	11.325.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	13.520.000
36-16	Subvention au centre culturel algérien au Caire	20.000.000
	Total de la 6ème partie	1.355.401.000
	7ème Partie	1.222.101.000
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	15.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	6.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles audiovisuelles et cinématographiques	65.000.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère	4.680.000
37-06	Administration centrale — Action exceptionnelle d'information	2.500.000
5, 00	Total de la 7ème partie	93.180.000
	Total du titre III	1.695.222.000
		•

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel	25.000.000
	Total de la 3ème partie	27.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision	
	(E.N.T.V.)	735.023.000
44-02	Administration centrale — Contribution à la télédiffusion d'Algérie (T.D.A.).	669.500.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de radiodiffusion sonore (E.N.R.S.)	515.000.000
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	82.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S.)	269.860.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation de presse et d'information (C.N.D.P.I.)	7.000.000
44-09	Administration centrale — Contribution au titre de la location d'un répéteur pour diffusion du programme de télévision par satellite, abonnement et droits de diffusion à Arabe Sat 3A	523.000.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALOUANE	3.800.000
44-11	Administration centrale — Contribution à la Maison de la Presse	5.000.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	19.905.000
44-13	Administration centrale — Contribution au Ballet national	14.475.000
44-14	Administration centrale — Contribution à l'orchestre symphonique national	6.300.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	10.000.000
44-18	Subvention au fonds national pour la promotion et le développement des arts et des lettres	100.000.000
44-19	Subvention au fonds de soutien à la presse écrite	mémoire
	Total de la 4ème partie	2.960.863.000
	Total du titre IV	2.987.863.000
	Total de la sous-section I	4.683.085.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	108.650.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	56.734.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	17.684.000
	Total de la 1ère partie	183.068.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	7.879.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	225.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	42.075.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	4.280.000
	Total de la 3ème partie	54.459.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	5.796.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.216.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	2.496.000
34-14 34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	11.000.000
34-13 34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	480.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	4.320.000
	Indemnités dues par l'Etat	216.000 27.524.000
	5ème Partie	2,102 11000
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	4.200.000
	Total de la 5ème partie	4.200.000
	7ème Partie	50.000
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	6.500.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles.	16.000.000
- · - <del>-</del>	Total de la 7ème partie	
	Total du titre III	22.500.000
	Total de la sous-section II	291.751.000
	Total de la section I	291.751.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la communication et	4.974.836.000
	de la culture	4.974.836.000

Décret exécutif n° 03-21 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des ressources en eau.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards quatre cent quatre vingt deux millions neuf cent quatre mille dinars (4.482.904.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des ressources en eau, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre des ressources en eau

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	_	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	73.800.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	32.288.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.945.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	950.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	diverses	270.000
	Total de la 1ère partie	118.253.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	125.000
	Total de la 2ème partie	325.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	26.860.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.833.000
	Total de la 3ème partie	35.643.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	9.888.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.550.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.485.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	457.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.090.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	30.990.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	288.220.000
36-07	Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	29.400.000
36-12	Subvention à l'agence nationale des barrages (ANB)	566.000.000
36-13	Subvention à l'agence nationale de l'eau potable et industrielle et de l'assainissement (AGEP)	49.770.000
36-14	Subvention à l'agence nationale de réalisation et de gestion des infrastructures hydrauliques pour l'irrigation et le drainage (AGID)	101.500.000
	Total de la 6ème partie	1.034.890.000

10 Dhou El Kaada	1423
12 janvier 2003	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.915.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	5.915.000
	Total du titre III	1.236.016.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	Total de la senie parte	10.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution et cotisation aux organismes	
	internationaux non gouvernementaux	300.000
	Total de la 4ème partie	300.000
	Total du titre IV	10.300.000
	Total de la sous-section I	
		1.246.316.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.11	Personnel — Rémunérations d'activité  Services déconantrés de l'hydroulique — Rémunérations principales	077 100 000
31-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rémunérations principales	977.100.000
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses	345.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	72.505.000
	Total de la 1ère partie	1.394.605.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rentes d'accidents du travail	2.880.000
32-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Pensions de service et pour	
	dommages corporels	1.800.000
	Total de la 2ème partie	4.680.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations à caractère familial	108.150.000
33-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Sécurité sociale	331.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'hydraulique — Contribution aux œuvres sociales	37.960.000
	Total de la 3ème partie	478.070.000
	·	478.070.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Remboursement de frais	20.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Matériel et mobilier	8.755.000
34-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Fournitures	13.385.000
34-14	Services déconcentrés de l'hydraulique — Charges annexes	24.222.000
34-15	Services déconcentrés de l'hydraulique — Habillement	2.500.000
34-91	Services déconcentrés de l'hydraulique — Parc automobile	38.160.000
34-93	Services déconcentrés de l'hydraulique — Loyers	1.706.000
34-98	Services déconcentrés de l'hydraulique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	110.008.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Entretien des immeubles	11.025.000
	Total de la 5ème partie	11.025.000
	7ème Partie	11.023.000
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Versement forfaitaire	48.200.000
37-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Protection des sites stratégiques	1.190.000.000
	Total de la 7ème partie	1.238.200.000
	Total du titre III	3.236.588.000
	Total de la sous-section II	3.236.588.000
	Total de la section I	4.482.904.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	4.482.904.000

Décret exécutif n° 03-22 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent trente neuf millions quatre cent quatre vingt seize mille dinars (439.496.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	25.761.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	13.854.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.790.000
	Total de la 1ère partie	42.405.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.094.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	9.904.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	937.000
	Total de la 3ème partie	11.945.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	5.812.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	879.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.811.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.019.000
34-05	Administration centrale — Habillement	260.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal	96.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.305.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	19.992.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	754.000
	Total de la 5ème partie	754.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	14.128.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.585.000
	Total de la 7ème partie	15.713.000
	Total du titre III	90.809.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	937.000
43-02	Administration centrale — Manifestations artisanales	6.750.000
	Total de la 3ème partie	7.687.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	2.500.000
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M.)	8.500.000
44-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement de l'unité de gestion du grogramme (U.G.P)MEDA-Appui au développement des PME-PMI en Algérie	50.000.000
44-04	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M)	40.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	15.000.000
44-06	Contribution au fonds national de la promotion des activités de l'artisanat traditionnel	225.000.000
	Total de la 4ème partie	341.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées	mémoire
	Total de la 6ème partie	mémoire
	Total du titre IV	348.687.000
	Total de la sous-section I	439.496.000
	Total de la section I	439.496.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat	439.496.000

Décret exécutif n° 03-23 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'éducation nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent soixante et onze milliards cent cinq millions neuf cent vingt huit mille dinars (171.105.928.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de l'éducation nationale

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	96.738.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	41.630.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.000.000
	Total de la 1ère partie	141.368.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	182.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	182.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	34.592.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.612.000
	Total de la 3ème partie	43.224.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.975.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.070.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	11.342.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	13.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	45.107.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.057.000
	Total de la 5ème partie	10.057.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	194.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	5.571.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	4.129.000.000
36-35	Subventions aux instituts de formation en cours d'emploi (I.F.C.E)	162.500.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	35.000.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental 1er et 2ème cycles avec internat	107.330.000
36-45	Subvention à l'institut national de recherche en éducation (I.N.R.E)	47.200.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.	57.000.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	10.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	76.942.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	270.952.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	42.000.000
	Total de la 6ème partie	10.702.924.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
		EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	5.534.000
37-03	Administration centrale — Etudes	5.500.000
	Total de la 7ème partie	
	·	14.034.000
	Total du titre III	10.956.896.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-11	Action éducative exceptionnelle	103.509.000
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	3.000.000
	Total de la 2ème partie	106.509.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses aux élèves des établissements des enseignements fondamental et secondaire	
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	384.116.000
43-42	Cantines scolaires	2.590.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	3.634.000.000
43-60	Encouragement pour la formation et le perfectionnement des personnels de	201.300.000
	l'éducation nationale	214.200.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement fondamental	45.000.000
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et technique	25.000.000
43-63	Frais de fonctionnement de la commission nationale des programmes	50.000.000
	Total de la 3ème partie	
	·	4.556.206.000
	4ème Partie	
44-01	Action économique — Encouragements et interventions	
<del>44</del> -U1	Contribution aux charges de l'office national des publications scolaires (ONPS)	60.000.000
	Total de la 4ème partie	60.000.000

10 Dhou El Kaada	1423
12 janvier 2003	

#### JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 03

### 132

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Allocation spéciale de scolarité au profit des enfants démunis	6.000.000.000
	Total de la 6ème partie	6.000.000.000
	7ème Partie	6.000.000.000
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Santé scolaire	630.511.000
	Total de la 7ème partie	630.511.000
	Total du titre IV	11.353.226.000
	Total de la sous-section I	22.310.122.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	1.877.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	751.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	58.000.000
	Total de la 1ère partie	2.686.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	4.200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	106.929.000
	Total de la 2ème partie	111.129.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	172.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	657.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	70.356.000
	Total de la 3ème partie	899.356.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	69.300.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	30.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	80.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	42.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	2.017.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	16.104.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	741.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	524.000
	Total de la 4ème partie	240.686.000
		21010001000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	20.000.000
	Total de la 5ème partie	20.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	105.120.000
	Total de la 7ème partie	105.120.000
	Total du titre III	4.062.291.000
	Total de la sous-section II	4.062.291.000
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales	56.747.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	24.253.000.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Rémunérations principales	16.124.000.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	7.835.000.000
	Total de la 1ère partie	104.959.000.000

Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial		3ème Partie	
Prestations à caractère familial		Personnel — Charges sociales	
fondamental — Sécurité sociale	33-21		5.077.217.000
Contribution aux œuvres sociales	33-23		20.200.000.000
services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	33-24	_	2.172.702.000
services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	33-31		1.310.000.000
Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Versement forfaitaire	33-33		6.090.000.000
7ème Partie Dépenses diverses  Services déconcentrés de l'Etat— Etablissements d'enseignement fondamental — Versement forfaitaire	33-34		661.596.000
Services déconcentrés de l'Etat— Etablissements d'enseignement fondamental — Versement forfaitaire		Total de la 3ème partie	35.511.515.000
Services déconcentrés de l'Etat— Etablissements d'enseignement fondamental — Versement forfaitaire		7ème Partie	
37-32       Versement forfaitaire		Dépenses diverses	
technique — Versement forfaitaire	37-22		3.254.000.000
Total du titre III	37-32	_	1.009.000.000
Total de la sous-section III		Total de la 7ème partie	4.263.000.000
15th 407 020 000		Total du titre III	144.733.515.000
Total de la section I		Total de la sous-section III	144.733.515.000
<u> </u>		Total de la section I	171.105.928.000
Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale 171.105.928.000		Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	171.105.928.000

Décret exécutif n° 03-24 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante trois milliards quatre cent quatre vingt quatorze millions six cent soixante et un mille dinars (63.494.661.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

	1	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	84.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	34.600.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.700.000
	Total de la 1ère partie	122.600.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	636.000
	Total de la 2ème partie	636.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	75.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	29.900.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.977.000
	Total de la 3ème partie	37.652.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.795.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.240.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.695.000
34-05	Administration centrale — Habillement	460.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.448.000
34-92	Administration centrale — Loyers	650.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	46.303.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
		<b>7</b> 200 000
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.388.000
	Total de la 5ème partie	5.388.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	27.593.623.000
36-03	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche en santé	34.000.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche universitaire	100.000.000
36-05	Subventions aux universités	24.449.735.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	2.251.203.000
36-07	Subventions aux instituts nationaux d'enseignement supérieur	248.930.000
36-08	Subventions aux instituts et grandes écoles	1.385.832.000
36-09	Subventions aux écoles normales supérieures	539.767.000
	Total de la 6ème partie	56.603.090.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	73. D. d.	211 211
	7ème Partie	
27.01	Dépenses diverses  Administration centrale — Conférences et séminaires	
37-01		8.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	4.800.000
37-03		3.395.000
37-04	Administration centrale — Frais d'évaluation des projets de recherche	1.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression de diplômes universitaires	10.000.000
	Total de la 7ème partie	27.195.000
	Total du titre III	56.842.864.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42.02		15 000 000
42-02	Contribution à l'agence africaine de biotechnologie	15.000.000
	Total de la 2ème partie	15.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	1.300.000
43-03	Encouragement aux associations estudiantines	10.500.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	15.000.000
	Total de la 3ème partie	26.800.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U.)	40,000,000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement	40.000.000
	(C.R.E.A.D.)	40.276.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA)	67.616.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	40.341.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et	
44.00	culturelle (CRSTASC)  Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique	33.068.000
44-06	(CRSTAPC)	40.184.000
44-09	Subvention au fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique	5.684.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	193.209.000
44-11	Centre national des techniques spatiales (C.N.T.S)	124.866.000
44-11	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	116.789.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	146.414.000
44-14	Centre de recherche de soudage et de contrôle (C.R.S.C)	53.243.000
44-15	Station d'expérimentation des équipements solaires en milieu	33.213.000
<del>'11</del> -13	Saharien d'Adrar (S.E.E.S.M.S)	29.991.000
	Total de la 4ème partie	6.609.997.000
	Total du titre IV	6.651.797.000
	Total de la sous-section I	63.494.661.000
	Total de la section I	63.494.661.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	63.494.661.000

Décret exécutif n° 03-25 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant d'un milliard sept cent vingt cinq millions huit cent cinq mille dinars (1.725.805.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	52.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	28.180.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	10.000.000
	Total de la 1ère partie	90.180.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	700.000
	Total de la 2ème partie	700.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.300.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	20.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.035.000
	Total de la 3ème partie	25.335.000

10 Dhou El Kaada 1423 12 janvier 2003

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.835.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.040.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.775.000
34-05	Administration centrale — Habillement	150.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.590.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	41.700.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	10.500.000
	Total de la 5ème partie	10.500.000
	6ème Partie	10.500.000
	Subventions de fonctionnement	
26.01	Subvention à l'institut des télécommunications d'Oran	77 500 000
36-01 36-02	Subvention à l'école nationale des P.T.T. d'Alger	77.500.000
36-02 36-03	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Tlemcen	54.000.000 13.000.000
36-03 36-04	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Constantine	12.000.000
36-05	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Constantine	24.000.000
36-05	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Sétif	12.000.000
30-00	Total de la 6ème partie	
	7ème Partie	192.500.000
	,	
	Dépenses diverses	2 500 000
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.600.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.900.000 820.000.000
37-03	Administration centrale — Protection des sites stratégiques	
	Total de la 7ème partie	825.500.000
	Total du titre III	1.186.415.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires et frais de formation	400.000
	Total de la 3ème partie	400.000
	Total du titre IV	400.000
	Total de la sous-section I	1.186.815.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	221.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	122.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires	20,000,000
	et accessoires de salaires	30.000.000
	Total de la 1ère partie	373.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	, .
	corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	22.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	85.750.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	10.300.000
	Total de la 3ème partie	118.450.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	4 000 000
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	4.800.000 2.400.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	10.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	1.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	8.640.000
34-91 34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	mémoire
34-93 34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	memone
34-90	Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	30.820.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	13.720.000
31-14	Total de la 7ème partie	13.720.000
	Total du titre III	538.990.000
	Total de la sous-section II	538.990.000
	Total de la section I	1.725.805.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	1.725.805.000

Décret exécutif n° 03-26 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de treize milliards deux cent trente quatre millions cent quatre vingt huit mille dinars (13.234.188.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

CHAPITRES LIBELLES EN SECTION I	S OUVERTS N DA
SECTION UNIQUE	
SOUS-SECTION I	
SERVICES CENTRAUX	
TITRE III	
MOYENS DES SERVICES	
1ère Partie	
Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 Administration centrale — Rémunérations principales	50.000
31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	00.000
31-03 Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	50.000
Total de la 1ère partie	00.000
2ème Partie	
Personnel — Pensions et allocations	
32-02 Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels 7	70.000
Total de la 2ème partie	70.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.670.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	19.012.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.802.000
	Total de la 3ème partie	23.584.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	10.000.000
34-01	Administration centrale — Remooursement de Trais	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.475.000
34-05	Administration centrale — Habillement	139.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.520.000
34-92	Administration centrale — Loyers	700.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	26.904.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.418.000
	Total de la 5ème partie	1.418.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de formation professionnelle (I.N.F.P.)	69.725.000
36-02	Subventions aux instituts de formation professionnelle (I.F.P.)	334.522.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage	554.522.000
	(C.F.P.A.)	10.000.000.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (INSFP)	2.008.000.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation professionnelle	53.000.000
	Total de la 6ème partie	12.465.247.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.024.000
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	1.100.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.230.000
	Total de la 7ème partie	5.354.000
	Total du titre III	12.601.077.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	1.300.000
	Total de la 3ème partie	1.300.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherche sur les professions et les qualifications (CERPEQ)	4.000.000
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	16.000.000
44-03	Contribution à l'institut national de développement et de promotion de la formation continue (INDEFOC)	6.000.000
	Total de la 4ème partie	26.000.000
	Total du titre IV	27.300.000
	Total de la sous-section I	12.628.377.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	292.959.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	118.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	11.000.000
	Total de la 1ère partie	421.959.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	56.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	30.000
	corporels	850.000
	Total de la 2ème partie	906.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	21.100.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	102.740.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	9.748.000
	Total de la 3ème partie	133.588.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	5.864.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.310.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.890.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	5.534.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	862.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.572.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	400.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	260.000
	Total de la 4ème partie	30.692.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.227.000
	Total de la 5ème partie	2.227.000
	7ème Partie	2.227.000
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	16.439.000
	Total de la 7ème partie	16.439.000
	Total du titre III	605.811.000
	Total de la sous-section II	605.811.000
	Total de la section I	13.234.188.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	13.234.188.000

Décret exécutif n° 03-27 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix neuf milliards trente six millions trois cent soixante cinq mille dinars (19.036.365.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat et de l'urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Rémunérations principales	65.868.000 32.275.000
31-81 31-82	accessoires de salaires	5.077.000 193.000
	diverses  Total de la 1ère partie  2ème Partie	52.000 103.465.000
32-02	Personnel — Pensions et allocations  Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	315.000
	Total de la 2ème partie	315.000
33-01 33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.678.000 200.000 24.597.000 2.191.000
	Total de la 3ème partie	30.666.000

Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat. — Total de la Sème partie — Administration centrale — Entretien des immeubles — 4,000,000 — 7,936,000 — 10 al de la 7ème partie — Conférences et séminaires — 4,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,000,000 — 1,00	Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-01   Administration centrale — Remboursement de frais		4ème Partie	
Administration centrale — Matériel et mobilier		Matériel et fonctionnement des services	
34-02   Administration centrale — Matériel et mobilier	34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	13.172.000
Administration centrale — Charges annexes   11.804.000	34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	
Administration centrale — Habillement	34-03	Administration centrale — Fournitures	4.540.000
Administration centrale — Parc automobile	34-04	Administration centrale — Charges annexes	11.804.000
Administration centrale — Loyers	34-05	Administration centrale — Habillement	213.000
Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-90	Administration centrale — Parc automobile	9.707.000
dues par l'Etat	34-92	Administration centrale — Loyers	501.000
Total de la 4ème partie   5ème Partie   Travaux d'entretien   43.392.000	34-97	v -	10 000
Sème Partie   Travaux d'entretien   Administration centrale — Entretien des immeubles   Administration centrale — Entretien des immeubles   Administration centrale — Entretien des immeubles   Administration centrale — Versement forfaitaire   Administration centrale — Conférences et séminaires   Administration centrale — Conférences et séminaires   Administration centrale — Conférences et séminaires   Administration centrale   Titre IV   INTERVENTIONS PUBLIQUES   3ème Partie   Action éducative et culturelle   Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation   Prix national de l'architecture   Prix national de l'architecture   Administration centrale — Encouragements et interventions   Administration centrale — Contributions aux associations d'utilité publique   391.000		Total de la 4ème partie	
Travaux d'entretien   Administration centrale — Entretien des immeubles		•	43.392.000
Total de la 5ème partie		Travaux d'entretien	
Total de la 5ème partie	35-01		4.000.000
7ème Partie   Dépenses diverses   3.936.000   37-03   Administration centrale — Versement forfaitaire		Total de la 5ème partie	
37-02   Administration centrale — Versement forfaitaire		7ème Partie	
37-02   Administration centrale — Versement forfaitaire		Dépenses diverses	
Administration centrale — Conférences et séminaires	37-02	•	3.936.000
Total de la 7ème partie	37-03		
TITRE IV   INTERVENTIONS PUBLIQUES   3ème Partie   Action éducative et culturelle	07 00		
INTERVENTIONS PUBLIQUES   3ème Partie     Action éducative et culturelle     43-01   Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage —   9.500.000     Présalaires — Frais de formation		Total du titre III	189.774.000
3ème Partie		TITRE IV	
Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation		_	
Présalaires — Frais de formation		Action éducative et culturelle	
4ème Partie  Action économique — Encouragements et interventions  44-02 Prix national de l'architecture	43-01		9.500.000
Action économique — Encouragements et interventions  44-02 Prix national de l'architecture		Total de la 3ème partie	9.500.000
44-02 Prix national de l'architecture		4ème Partie	
44-02 Prix national de l'architecture		Action économique — Encouragements et interventions	
44-03 Administration centrale — Contributions aux associations d'utilité publique 391.000	44-02	, v	1.000.000
	44-03		391.000
l'amélioration et le développement du logement mémoire	44-04	Administration centrale — Contribution à l'agence algérienne pour	mémoire
Subvention au fonds national du logement	44-05		15.000.000.000
Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S)	44-06		30.000.000
Contribution au centre national d'études et de recherche intégrées du bâtiment	44-07	Contribution au centre national d'études et de recherche intégrées du bâtiment	30 000 000
Total de la 4ème partie		Total de la 4ème partie	15.061.391.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées	mémoire
	Total de la 6ème partie	mémoire
	Total du titre IV	15.070.891.000
	Total de la sous-section I	15.260.665.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rémunérations principales	800.142.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses	260.046.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	23.004.000
	Total de la 1ère partie	1.083.192.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	1.240.000
	Total de la 2ème partie	1.480.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations à caractère familial	63.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations facultatives	830.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale	265.047.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	23.735.000
	Total de la 3ème partie	352.612.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Remboursement de frais	6.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Matériel et mobilier	8.233.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Fournitures	6.810.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Charges annexes.	14.162.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Habillement	2.602.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Parc automobile	21.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Loyers	3.440.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	352.000
	Total de la 4ème partie	62.599.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Entretien des immeubles	7.569.000
	Total de la 5ème partie	7.569.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Versement forfaitaire	42.408.000
	Total de la 7ème partie	42.408.000
	Total du titre III	1.549.860.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées	mémoire
	Total de la 6ème partie	mémoire
	Total du titre IV	mémoire
	Total de la sous-section II	1.549.860.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS SECTION III	
	SOUS-SECTION III  SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rémunérations principales	1.134.962.000
31-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	363.188.000
31-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	64.869.000
	Total de la 1ère partie	1.563.019.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	210.000
32-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels	1.575.000
	Total de la 2ème partie	1.785.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations à caractère familial	102.297.000
33-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations facultatives	538.000
33-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Sécurité sociale	374.537.000
33-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales	37.598.000
	Total de la 3ème partie	514.970.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Remboursement de frais	8.000.000
34-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Matériel et mobilier	10.506.000
34-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Fournitures	7.384.000
34-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Charges annexes	16.236.000
34-15	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Habillement.	2.262.000
34-91	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Parc automobile	31.720.000
34-93	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Loyers	1.000.000
34-98	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	72.000
	Total de la 4ème partie	77.180.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Entretien des immeubles	8.960.000
	Total de la 5ème partie	8.960.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Versement	
37-11	forfaitaire	59.926.000
	Total de la 7ème partie	59.926.000
	Total du titre III	2.225.840.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées	mémoire
	Total de la 6ème partie	mémoire
	Total du titre IV	mémoire
	Total de la sous-section III	2.225.840.000
	Total de la section I	19.036.365.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat et de l'urbanisme	19.036.365.000

Décret exécutif n° 03-28 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'industrie.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quarante neuf millions neuf cent mille dinars (349.900.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'industrie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de l'industrie

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	78.600.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	41.064.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.300.000
	Total de la 1ère partie	125.964.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.000.000
	Total de la 2ème partie	2.020.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	54.000
33-02	Administration centrale — Sécurité sociale	29.920.000
33-03	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.930.000
33-04		
	Total de la 3ème partie	37.404.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	11.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.935.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.765.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.240.000
34-92	Administration centrale — Loyers	662.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	32.912.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	80.000.000
	Total de la 6ème partie	80.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	5.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	3.000.000
	Total de la 7ème partie	13.000.000
	Total du titre III	300.300.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	600.000
	Total de la 3ème partie	600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (I.A.N.O.R)	24.000.000
44-04	Contribution à l'institut national de la productivité et du développement industriel (I.N.P.E.D)	15.000.000
44-05	Contribution à l'institut national algérien de propriété industrielle (I.N.A.P.I)	10.000.000
	Total de la 4ème partie	49.000.000
	Total du titre IV	49.600.000
	Total de la sous-section I	349.900.000
	Total de la section I	349.900.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie	349.900.000

Décret exécutif n° 03-29 du 6 Dhou El Kaada 1423 orrespondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre du travail et de la sécurité sociale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt deux milliards cinq cent vingt sept millions quatre cent trente mille dinars (22.527.430.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre du travail et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail et de la sécurité sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre du travail et de la sécurité sociale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	51.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	21.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.299.000
	Total de la 1ère partie	77.299.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	170.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	150.000
	Total de la 2ème partie	320.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.621.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	17.860.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.400.000
	Total de la 3ème partie	21.981.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	10.300.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	476.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.994.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.457.000
34-05	Administration centrale — Habillement	290.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.588.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.480.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	26.595.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.947.000
	Total de la 5ème partie	3.947.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.900.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	400.000
	Total de la 7ème partie	7.300.000
	Total du titre III	137.442.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de	2.120.000
	formation  Total de la 3ème partie	2.130.000
		2.130.000
	6ème Partie	
46.02	Action sociale — Assistance et solidarité  Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère	
46-03	syndical	35.640.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	21.800.000.000
	Total de la 6ème partie	21.835.640.000
	Total du titre IV	21.837.770.000
	Total de la sous-section I	21.975.212.000
	Total de la section I	21.975.212.000
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales	10.900.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses.	4.810.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	470.000
	Total de la 1ère partie	16.180.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	520.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	100.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	3.928.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	420.000
	Total de la 3ème partie	4.968.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	720.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	214.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	589.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	340.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	330.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires— Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	2.263.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
25.21		
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	126.000
	Total de la 5ème partie	126.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	_
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires	1.500.000
37-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire	670.000
	Total de la 7ème partie	2.170.000
	Total du titre III	26.207.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section I	32.207.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales	235.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	106.100.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	14.800.000
	Total de la 1ère partie	355.900.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	900.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	24.720.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	85.300.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	8.449.000
	Total de la 3ème partie	119.869.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	5.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et	1 220 000
34-13	mobilier  Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	1.339.000 4.917.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes	6.823.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	500.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	5.400.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	3.315.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	140.000
	Total de la 4ème partie	27.434.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des	
	immeubles	1.908.000
	Total de la 5ème partie	1.908.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire	14.000.000
	Total de la 7ème partie	14.000.000
	Total du titre III	520.011.000
	Total de la sous-section II	520.011.000
	Total de la section II	552.218.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail et de la sécurité sociale	22.527.430.000

Décret exécutif n° 03-30 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles  $85-4^{\circ}$  et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente cinq milliards deux cent soixante huit millions trois cent cinquante et un mille dinars (35.268.351.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'emploi et de la solidarité nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	42.430.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	23.568.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.812.000
	Total de la 1ère partie	68.810.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	807.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	16.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.451.000
	Total de la 3ème partie	18.788.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	8.403.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.330.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.804.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	8.360.000
34-05	Administration centrale — Habillement	236.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	3.060.000
34-92	Administration centrale — Loyers	622.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	26.825.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.260.000
	Total de la 5ème partie	1.260.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour les femmes victimes de violences et en situation de détresse	6.500.000
36-02	Subvention au centre de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H.P.) Khemisti	37.000.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	22.360.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H.) Constantine	37.718.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	2.908.428.000
36-07	Subvention à l'agence nationale de l'emploi (ANEM)	209.700.000
	Total de la 6ème partie	3.221.706.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.640.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de solidarité	4,000,000
27.05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	4.000.000 4.000.000
37-05		
	Total de la 7ème partie	3.350.559.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	400.000
	Total de la 3ème partie	400.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragement et interventions	
44-01	Subvention au fonds national de soutien à l'emploi des jeunes	4.500.000.000
44-03	Emplois d'attente	2.700.000.000
	Total de la 4ème partie	7.200.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère social	15.623.000
46-03	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	45.250.000
46-04	Administration centrale — Contribution à l'établissement public d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (E.P.I.H.)	87.000.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'Agence de développement social (ADS)	19.500.000.000
	Total de la 6ème partie	19.647.873.000
	Total du titre IV	26.848.273.000
	Total de la sous-section I	30.198.832.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	248.285.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	99.988.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.014.000
	Total de la 1ère partie	358.287.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	87.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	270.000
	Total de la 2ème partie	357.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	18.004.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	567.068.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	6.930.000
	Total de la 3ème partie	592.002.000
	4ème Partie	372.002.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	3.360.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.090.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	3.840.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	6.600.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	622.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.320.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	609.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	22.681.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	1.946.000
	Total de la 5ème partie	1.946.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	13.931.000
	Total de la 7ème partie	13.931.000
	Total du titre III	989.204.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance	167.459.000
46-12	Services déconcentrés de l'Etat — Action en faveur des vieillards, des infirmes et incurables	mémoire
46-13	Services déconcentrés de l'Etat — Protection sociale des aveugles — Allocations spéciales	mémoire
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100%	3.600.000.000
	Total de la 6ème partie	3.767.459.000
	Total du titre IV	3.767.459.000
	Total de la sous-section II	4.756.663.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'emploi — Rémunérations principales	143.541.000
31-12	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	56.600.000
31-13	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.000.000
	Total de la 1ère partie	212.141.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'emploi — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-12	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	15.380.000
33-12	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations facultatives	mémoire
33-13	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	50.035.000
33-14	Services déconcentrés de l'emploi — Contribution aux œuvres sociales	5.017.000
	Total de la 3ème partie	70.432.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	4.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	3.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'emploi — Fournitures	3.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'emploi — Charges annexes	3.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	422.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	4.320.000
34-93	Services déconcentrés de l'emploi — Loyers	125.000
34-98	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	112.000
	Total de la 4ème partie	18.979.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'emploi — Versement forfaitaire	8.004.000
	Total de la 7ème partie	8.004.000
	Total du titre III	312.856.000
	Total de la sous-section III	312.856.000
	Total de la section I	35.268.351.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale	35.268.351.000

Décret exécutif n° 03-31 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des relations avec le Parlement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinquante millions cent soixante mille dinars (50.160.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des relations avec le Parlement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre des relations avec le Parlement

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	13.333.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	8.131.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	976.000
	Total de la 1ère partie	22.440.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	566.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	5.366.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	324.000
	Total de la 3ème partie	6.266.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.909.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.860.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.080.000
34-05	Administration centrale — Habillement	135.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.530.000
34-92	Administration centrale — Loyers	960.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	12.984.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.512.000
	Total de la 5ème partie	1.512.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	5.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	858.000
	Total de la 7ème partie	5.858.000
	Total du titre III	49.060.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses	1 100 000
	— Indemnités de stage — Frais de formation à l'étranger	1.100.000
	Total de la 3ème partie	1.100.000
	Total du titre IV	1.100.000
	Total de la sous-section I	50.160.000
	Total de la section I	50.160.000
	Total des crédits ouverts au ministre des relations avec le Parlement	50.160.000

Décret exécutif n° 03-32 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de six cent trente millions six cent cinquante quatre mille dinars (630.654.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la pêche et des ressources halieutiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003.

Ali BENFLIS.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	47.855.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	24.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.950.000
	Total de la 1ère partie	78.805.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.521.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	mémoire
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	18.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.100.000
	Total de la 3ème partie	20.621.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.576.000
34-92	Administration centrale — Loyers	623.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	29.309.000
	Total de la 4cme partie	29.309.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.984.000
33-01		
	Total de la 5ème partie	1.984.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêcheurs (EFTP)	88.000.000
36-06	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture	26.000.000
36-82	Subvention au centre national d'études et de documentation pour la pêche et l'aquaculture (CNDPA)	27.721.000
	Total de la 6ème partie	141.721.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.000.000
	Total de la 7ème partie	9.000.000
	Total du titre III	281.440.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Information et vulgarisation	2.100.000
	Total de la 4ème partie	2.100.000
	Total du titre IV	10.100.000
	Total de la sous-section I	291.540.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	155.493.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	59.500.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	30.857.000
	Total de la 1ère partie	245.850.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	22.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	22.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	mémoire
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	53.800.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	1.044.000
	Total de la 3ème partie	59.844.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	5.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	2.575.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	5.500.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	210.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.780.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	923.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	210.000
	Total de la 4ème partie	22.698.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.100.000
	Total de la 5ème partie	2.100.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	8.600.000
	Total de la 7ème partie	8.600.000
	Total du titre III	339.114.000
	Total de la sous-section II	339.114.000
	Total de la section I	630.654.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	630.654.000